



1968 - 2008

*Une démarche sans précédent :*  
**40 ANNÉES** d'actions de développement  
et d'aménagement au service de l'avenir

Association  
pour l'Aménagement  
de la Vallée du Lot

Entente  
Interdépartementale  
du Bassin du Lot

# Sommaire

|  |      |
|--|------|
| - <b>Introduction</b> .....  | p 3  |
| - <b>Le mot des présidents</b>   |      |
| - <b>Le bassin du Lot en quelques chiffres</b> .....                           | p 4  |
| - <b>Une démarche spécifique et innovante</b> .....                            | p 5  |
| - <b>Mieux connaître pour informer et agir</b> .....                           | p 6  |
| Etudes socio-économiques, scientifiques, techniques                            |      |
| - <b>Informer et sensibiliser</b> .....  | p 7  |
| Assemblées générales , conseils d'administration                               |      |
| Rencontres au niveau national et international                                 |      |
| Documents « grand public » vallée du Lot .....                                 | p 8  |
| Medias : films, salons.....  | p 9  |
| Dossiers pédagogiques, collèges de la rivière .....                            | p 10 |
| Signalétique au niveau des communes  |      |
| Site internet « vallée du Lot » .....  | p 11 |
| - <b>Agir et faire agir en étant précurseur</b> .....                          | p 12 |
| Logique de gestion intégrée de vallée  |      |
| Prise en compte de la pollution bactériologique                                |      |
| Vers une gestion hydraulique coordonnée : EPBT .....                           | p 13 |
| Logique de chaîne hydroélectrique continue                                     |      |
| - <b>Agir et faire agir pour réaliser l'entité « vallée du Lot »</b> .....     | p 14 |
| Opération « Lot ,rivière claire » 1970-1980                                    |      |
| Développement touristique intégré 1981 ... ..                                  | p 15 |
| Programme intégré méditerranéen 1986-1993 .....                                | p 16 |
| Premier programme interrégional « vallée du Lot » 1994-1999                    |      |
| Deuxième programme interrégional « vallée du Lot » 2000-2006                   |      |
| Bilan des subventions affectées aux programmes « vallée du Lot » 1970-2007 ... | p 17 |
| - <b>Agir et faire agir par des actions spécifiques liées à l'eau</b> .....    | p 18 |
| Soutien annuel des étiages du Lot domaniale, depuis 1989                       |      |
| Amélioration de la qualité de l'eau .....                                      | p 19 |
| Remise en navigation du Lot .....  | p 20 |
| Activités liées à l'eau : baignade, canoë-kayak, pêche, aviron, voile... ..    | p 22 |
| Contrat de rivière Célé : gestion concertée de rivières .....                  | p 23 |
| - <b>Agir demain 2008-2013</b> .....   | p 24 |
| Nouveau programme interrégional « bassin du Lot » 2007-2013                    |      |
| Plan de gestion des étiages du bassin du Lot.....                              | p 26 |
| Etudes sur les inondations .....   | p 27 |
| Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).....                        | p 28 |
| Sage Lot amont   |      |
| Sage Rance-Célé  |      |
| Charte de qualité touristique « vallée du Lot » .....                          | p 29 |
| Actions consulaires interdépartementales .....                                 | p 30 |
| - <b>Publications «vallée du Lot» disponibles</b> .....                        | p 31 |

## Introduction

La démarche spécifique « Vallée du Lot », commencée il y a près de quarante années, en 1968, et qui se poursuit encore dans la logique de « GESTION INTEGRÉE DE VALLÉE », s'est appuyée sur deux structures, complémentaires et travaillant en parfaite synergie : l'**Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (A.A.V.L.)**, représentant des élus et des socioprofessionnels du Bassin du Lot, présidée depuis sa création en 1969 par Christian BERNAD, et qui, devant les limites d'intervention propres à une association de type 1901, a suscité, en 1980, la création d'un Établissement Public regroupant les 5 Conseils Généraux concernés par le Bassin du Lot, l'**Entente Interdépartementale du Bassin du Lot**, présidée successivement par MM. Jean FRANCOIS-PONCET, Pierre RIOM, Bernard CHARLES et actuellement par M. Vincent DESCOEUR, Député et Président du Conseil Général du Cantal.

### L'Association

Le Conseil d'Administration de l'Association comprend 55 membres (11 par département) représentant les collectivités locales, les 15 chambres consulaires (5 Chambres de Commerce et d'Industrie, 5 Chambres de Métiers, 5 Chambres d'Agriculture), les milieux socio-économiques et associatifs.

Dans le cadre de ses Conseils d'Administration et de ses Assemblées Générales rassemblant à chaque fois entre 300 et 450 participants, l'Association informe sur l'avancement des dossiers et des projets en cours qu'elle gère en direct (relations nationales et internationales, études, signalétique communale, actions médiatiques, dépliants, guide Canoë-kayak Lot et Célé, démarche interrégionale avec les Chambres Consulaires...) et également sur ceux de l'Entente.

### L'Entente

L'Entente, Etablissement public regroupant les Conseils Généraux de Lot-et-Garonne, du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, délibère avec un Conseil d'Administration composé de 25 membres titulaires (5 Conseillers Généraux par département) et gère les grands dossiers, en particulier les programmes interrégionaux « Vallée du Lot », les volets quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau, ainsi que des actions de communication (sites internet, guides, manifestation « grand public » à Covent Garden à Londres...).

En tant que de besoins, il peut s'appuyer sur la cellule administrative de coordination (composée des Directeurs Généraux des services des 5 départements, du Président de l'AAVL et de la Directrice de l'Entente) et, le plus souvent, sur son Comité Technique, dirigé par le Président de l'Association.

## Le mot des présidents

La mise en place d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, basée sur la logique de Bassin hydrographique est difficile et complexe, car elle dépasse les frontières administratives et sectorielles existantes.

Pourtant cette démarche novatrice a réussi dans la Vallée du Lot. Elle a permis aux collectivités de se structurer autour de la rivière qui est devenue un support fédérateur.

Ainsi, chemin faisant, l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot a initié la première opération de « Gestion Intégrée de Vallée » connue en France et à l'étranger. Une réalité de développement durable, interdépartementale et interrégionale, marqué par l'exigence et la volonté affichée d'entretenir une solidarité amont-aval.

Le temps passe – quarante ans déjà – les hommes (et la mémoire) également et les souvenirs s'estompent. Aussi, nous a-t-il semblé nécessaire de faire connaître les actions développées depuis 1968, avec le concours de l'Etat et de ses services, de l'Europe, de l'Agence de l'Eau, d'EDF, des collectivités territoriales, des Chambres Consulaires, des Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme, des usagers et des riverains qui se sont identifiés à leurs rivières.

Mais rien n'est acquis.

La rivière qui n'en finira jamais de couler, nous invite à poursuivre l'œuvre entreprise. Ainsi, guidées par une volonté commune, l'Entente et l'Association, confiantes en l'avenir de notre belle Vallée, élaborent de nouveaux projets pour la période 2008-2013

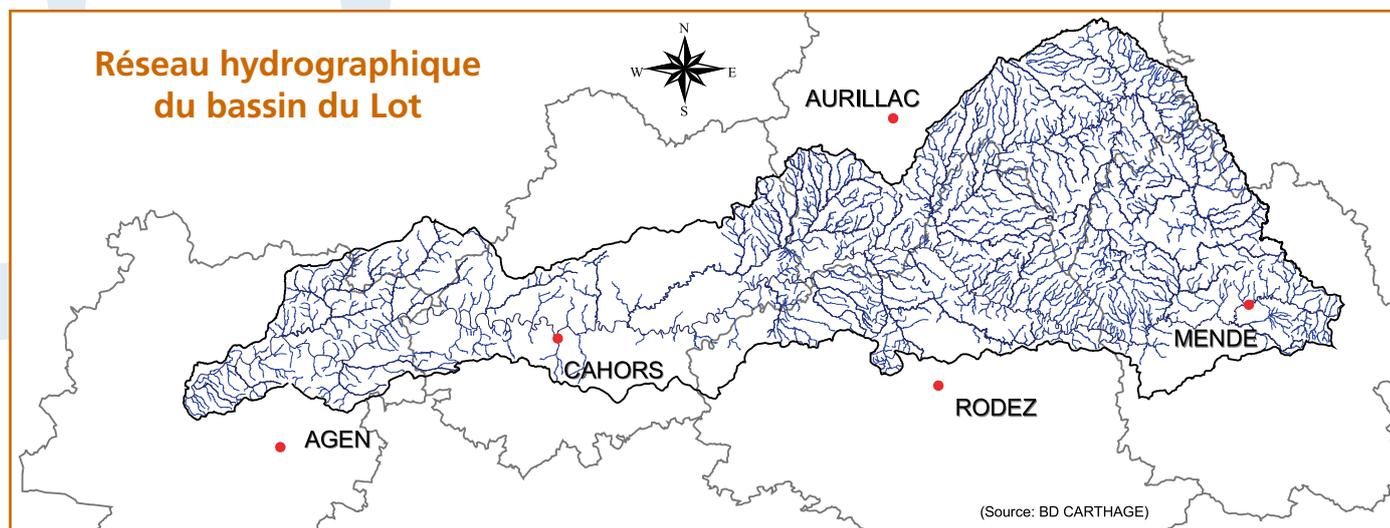
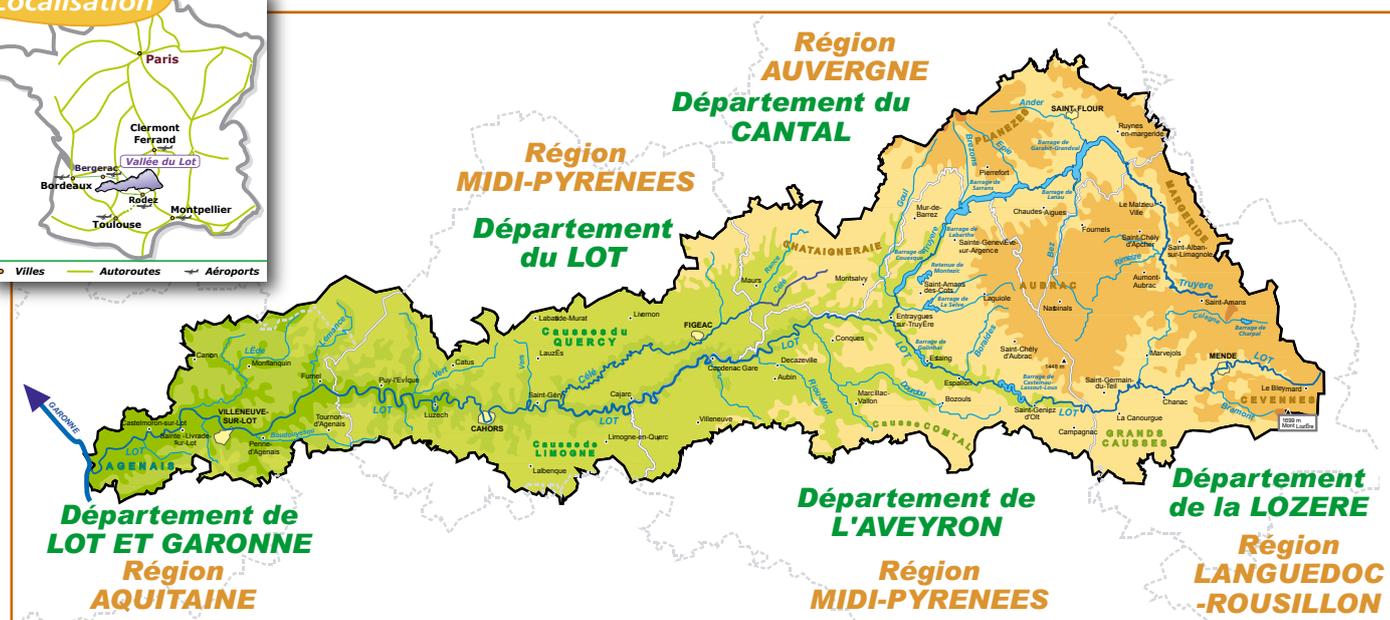
Christian BERNAD

Vincent DESCOEUR



# Le bassin du Lot en quelques chiffres

- 5 Départements : **Lozère, Cantal, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne**
- 4 Régions : Languedoc-Roussillon, Auvergne, Midi-Pyrénées, Aquitaine
- superficie totale de 11 800 km<sup>2</sup>
- 590 communes concernées (70 cantons) regroupant une population permanente de plus de 360 000 habitants et une population saisonnière supérieure à 200 000 personnes.
- patrimoine bâti et naturel remarquable et diversifié.
- 6 000 km de rivières et cours d'eau, dont 480 km pour le Lot, 170 km pour la Truyère, 101 km pour le Célé et plus de 3 500 ha de plans d'eau.
- fréquentation touristique supérieure à 450 000 journées/an.
- activités liées à l'eau très développées avec plus de 500 000 contacts/eau/an : baignade, pêche, canoë-kayak, voile, aviron...
- Lot domanial rendu navigable sur une longueur qui à terme fera 280 km, en interconnection avec la Baïse et le canal des Deux Mers (voies navigables du Grand Sud : le plus grand bassin de navigation fluviale du Sud de l'Europe avec 1 000 km navigables).
- hydroélectricité très importante avec une productibilité moyenne de l'ordre de 5 000 GWh : grands barrages EDF du Lot amont et de la Truyère et plus de 30 usines hydroélectriques sur le Lot domanial.



# Une démarche spécifique et innovante

## D'une volonté locale à une démarche interrégionale

Un groupe d'hommes de Decazeville découvrit l'étroite communauté d'intérêts, de civilisation et de vocation qui reliait les différentes contrées de la Vallée du Lot, à partir d'un élément fédérateur, la Rivière Lot.

D'abord limitée aux communes riveraines du Lot (de 1968 à 1970), l'action s'étendit aux cantons riverains du Lot, puis à ceux de la Truyère (de 1971 à 1973). De locale, l'action devint interdépartementale et interrégionale.

UNE UNITÉ GÉOGRAPHIQUE « NOUVELLE » ÉTAIT NÉE : LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU LOT, avec l'objectif de faire de la rivière Lot et de ses affluents, un moteur dynamique du développement socio-économique en rassemblant les acteurs publics et privés du Bassin.

## Des objectifs toujours d'actualité :

**mieux connaître, informer et sensibiliser, agir et faire agir, en montant de nouveaux programmes interrégionaux, en développant de nouvelles actions spécifiques.**

La finalité initiale de la démarche était pertinente, puisqu'elle est toujours innovante et qu'elle fait école : arriver à une GESTION INTEGRÉE DE LA VALLÉE DU LOT.

Pour cela, il faut continuer à informer et sensibiliser les acteurs locaux qui se renouvellent constamment, continuer à agir et faire agir dans le cadre d'un nouveau programme interrégional « Vallée du Lot » et d'actions spécifiques, centrés sur l'ÉCONOMIE TOURISTIQUE et l'ENVIRONNEMENT liés à l'EAU et aux RIVIÈRES ainsi que sur le PATRIMOINE NATUREL et BÂTI.

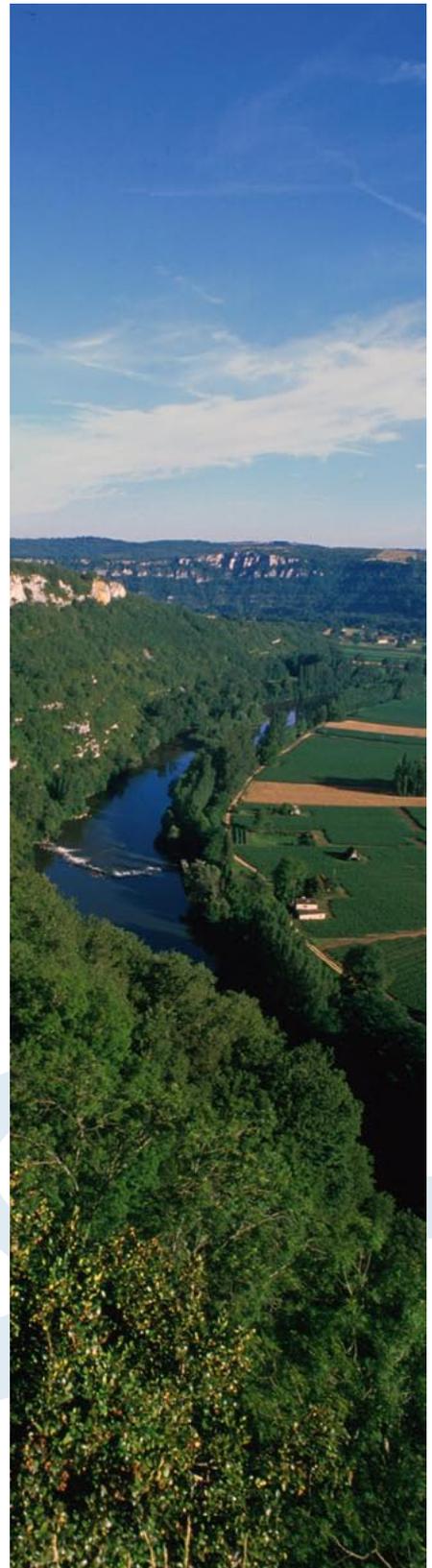
## Un partenariat ouvert et actif avec les acteurs politiques, administratifs, techniques et socio-économiques.

Sans un partenariat ouvert et actif, la démarche « Vallée du Lot » n'aurait pu obtenir les résultats passés et actuels avec l'ampleur que l'on connaît.

L'Association et l'Entente ont su créer les relations chaleureuses nécessaires pour impliquer l'engagement profond à la logique « Vallée du Lot » des partenaires politiques, administratifs, techniques et socioéconomiques concernés par les problèmes soulevés.

Ce partenariat est effectif à tous les niveaux géographiques et/ou sectoriels existants : Commission Européenne ; Ministères Français aux niveaux national, régional (4 Régions) et départemental (5 départements), en particulier les Ministères de l'Aménagement du Territoire (dont Association de développement industriel Massif Central, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité du Territoire), de l'Industrie, de l'Environnement, de l'Agriculture, du Tourisme... ; 4 Conseils Régionaux (dont Midi-Pyrénées) ; 590 Communes ; 15 Chambres Consulaires (Commerce et Industrie, Agriculture, Métiers) ; professionnels liés à l'eau (pêche, canoë-kayak, navigation fluviale, producteurs autonomes d'hydroélectricité...), à l'environnement, au tourisme.

**Sans oublier, bien évidemment, les partenaires particuliers et essentiels que sont les 5 Conseils Généraux (élus, services) membres de l'Entente, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Toulouse, Délégation de Rodez), EDF (Électricité de France) et la Préfecture de la région Midi-Pyrénées.**





# Mieux connaître pour informer et agir

Pour informer justement et agir à bon escient, il est primordial de bien connaître les éléments sur lesquels on veut sensibiliser ou sur lesquels on veut intervenir. Or, le fait de vouloir intervenir sur une unité géographique nouvelle « Bassin du Lot » oblige à formater les données existantes à d'autres niveaux géographiques et à en créer de nouvelles.

En ce qui concerne l'Écosystème Rivière-Eau, écosystème complexe et particulièrement peu connu, il a été, et est toujours, nécessaire d'améliorer les connaissances de base et de synthèse, ce qui a conduit à un important programme de recherches scientifiques : cette démarche continue encore aujourd'hui.

## Études socio-économiques

Réalisé sous l'égide de l'Association en 1973, le **Livre Blanc de la Vallée du Lot** est le premier document élaboré en concertation avec les élus de la Vallée pour établir un diagnostic et définir les objectifs de développement et d'aménagement, propres à chaque zone géographique.

Ce document de base sera complété, au fil des années, par de nombreuses autres études menées par l'Association, puis par l'Entente : environnement socio-économique, marchés touristiques, patrimoines paysagers et bâtis (Mission C. Bourély - J. Dellus de 1997 préconisant des actions de sauvegarde et de mise en valeur), bâtiments d'élevage, urbanisme et assistance architecturale, circuits nautiques, canoë-kayak, remise en navigation, randonnées, pêche, hôtellerie, multi-usages de l'eau...

## Études scientifiques et techniques

Les premières études scientifiques menées sous l'égide de l'Association (44 études de 1969 à 1980) ont porté sur la connaissance de l'ÉCOSYSTEME de la rivière Lot, et plus particulièrement sur deux aspects de l'écosystème :

- sur **l'aspect qualitatif** : pollution, faune, turbidité, relations débits-MES (matières en suspension), bactériologie, physico-chimie, production algale, métaux lourds, phytoplancton, herbiers, oxygène dissous.
- sur **l'aspect quantitatif** : écosystème d'eau courante, profils en travers, exploitation des sables et graviers, zones d'érosion, hydrologie des étiages, caractéristiques des barrages, demande en eau, modèle mathématique d'exploitation des usines hydroélectriques, écoulements

superficiels, Propositions pour un SCHÉMA d'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE, schéma qui servira de fil conducteur pour la démarche à suivre.

Depuis 1980, l'Entente a mené d'autres études scientifiques, venues compléter ou mettre à jour la connaissance de la rivière Lot et de ses affluents :

Suivi de la qualité des eaux du Lot (Agence de l'Eau 1987-1990) ; Cadmium stocké dans les sédiments du Lot (CNRS-1993) ; Qualité micro-biologique des eaux du Lot (1994) ; Dynamique du phytoplancton (CNRS-1996) ; Amélioration des écoulements du Lot en période d'étiage (1997) ; Réalimentation du Lot, du Célé et de certains affluents (1997) ; Modèle de gestion de la qualité des eaux du Lot (objectif baignade - CNRS 1998) ; étude de J.P. Lacaze (ESSEC).





# Informer et sensibiliser

Les actions d'information et de sensibilisation sur l'Entité «VALLÉE du LOT» ont pris différentes formes selon les publics à atteindre : Assemblées Générales et Conseils d'Administration de l'Association, Conseils d'Administration de l'Entente, rencontres nationales et internationales, diffusion des études socio-économiques, scientifiques et techniques, réalisation de documents «grands publics», utilisation des médias, participation à des salons spécialisés et grand public, démarche des collèges de la rivière, mise en place d'une signalétique «Vallée du Lot» au niveau communal, gestion de deux sites Internet «Vallée du Lot» (en français et en anglais).

## Assemblées Générales et Conseils d'Administration

Depuis 1969, l'Association réunit son Conseil d'Administration chaque année et convoque, en principe tous les deux ans, son Assemblée Générale réunissant un très grand nombre d'élus et d'acteurs socio-économiques du bassin (entre 300 et 450 chaque fois), en présence de Ministres, de hautes personnalités politiques ou administratives régionales, nationales et européennes

Les Conseils d'Administration, toujours élargis à des acteurs locaux et les Assemblées Générales permettent d'informer directement sur les actions en cours et également sur les démarches

engagées par l'Entente.

Ces réunions sont un lieu d'échanges entre acteurs venant des différentes parties du Bassin ou représentant différents secteurs d'activité : elles se passent à chaque fois dans une commune et un département différent, afin que l'ensemble du territoire soit associé. Leur fréquentation montre l'intérêt et le caractère chaleureux qu'elles suscitent.

## Rencontres au niveau national

Une fois la démarche spécifique «Vallée du Lot» connue dans le cadre de l'Opération «Lot, rivière claire», plusieurs départements (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres

en 1982, Hautes Alpes en 1984) invitent le Président de l'Association à venir donner des conférences devant leurs élus et leurs services techniques.

Les jumelages, avec la Vallée du Cher, puis avec la Vallée de l'Argens ont été actifs avec échanges, charte et salon professionnel...

Le Président Christian Bernad est intervenu lors de colloques nationaux sur l'Eau ou de réunions de l'Académie des Sciences (Chambéry 1997, Toulouse 1999, 2003, 2005) ; à Megève sur la gestion de l'eau des «têtes de bassin» (2002) ; à Paris, aux Rencontres Nationales sur la Directive cadre européenne (2003) et à la conférence Euro-Afrique (2005).



## Relations internationales

La démarche spécifique «Vallée du Lot» a également été présentée par le Président Christian Bernad de très nombreuses fois au niveau international et y a suscité beaucoup d'intérêt.

A la demande des gouvernements respectifs de Grande-Bretagne (1973), de Belgique (1976) et du Canada-Québec (1983), le Président Bernad a donné plusieurs conférences devant des Hauts Fonctionnaires, des Ingénieurs, des Universitaires et des étudiants.

Des échanges ont également lieu avec la Vallée de la Ruhr en Allemagne (1992) sur la problématique de gestion intégrée d'une vallée, avec la Vallée de

l'Ebre en Catalogne (1991 et 1992) sur la problématique de la navigation touristique fluviale et avec la vallée d'Olt en Roumanie.

Les hôteliers de la Vallée du Lot (groupe initié par l'Association et l'Union des Chambres de Commerce et d'Industries Massif Central) se sont jumelés avec les hôteliers de la vallée de la Wye au Pays-de-Galles en 1995 : échanges réciproques de personnels pendant plusieurs années.

À la suite de la visite d'une délégation américaine de New-York (1993), intéressée par la remise en navigation touristique du Lot, l'Association a proposé



aux 3 Régions concernées par le Canal du Midi et le Canal latéral à la Garonne de créer l'Entité «Voies Navigables du Grand Sud» pour pouvoir se jumeler avec le New-York State Canal Authority, organisme qui gère l'ensemble des canaux reliant le Lac Erié à l'Hudson River, dans l'État de New-York : cette démarche a abouti à des voyages respectifs des français aux USA (1994) et des américains en France (1995) ainsi qu'à la mise en place de produits touristiques croisés via les Comités Régionaux de Tourisme.

Avec la création de cette entité, des relations nouvelles se sont créées entre la France navigable du Sud, l'Italie, l'Espagne et le Portugal dans le cadre de « Colloques fluviaux du Sud de l'Europe » : 1<sup>er</sup> colloque à Villeneuve sur Lot en 2000, puis colloques, tournant par pays (Espagne en 2001, Italie en 2002, Portugal en 2005).

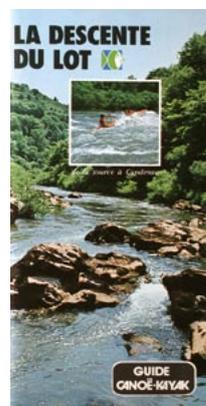
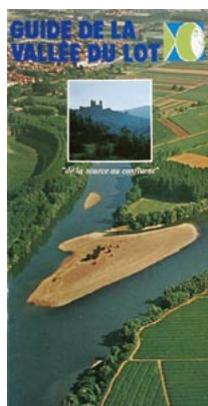
Dans le cadre de la remise en navigation du Lot, des relations se sont créées avec Voies Navigables de France, avec British Waterways en 1995 (Grande-Bretagne), et avec le Canada en 2002 et 2007.

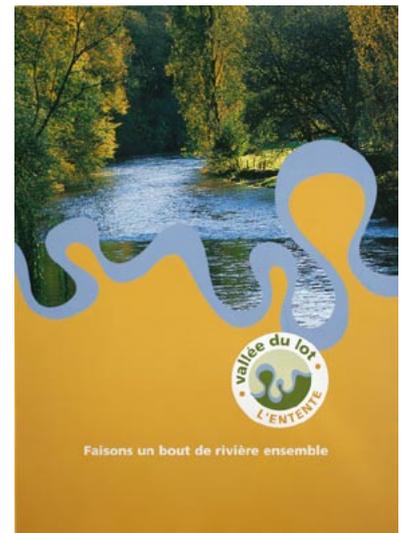
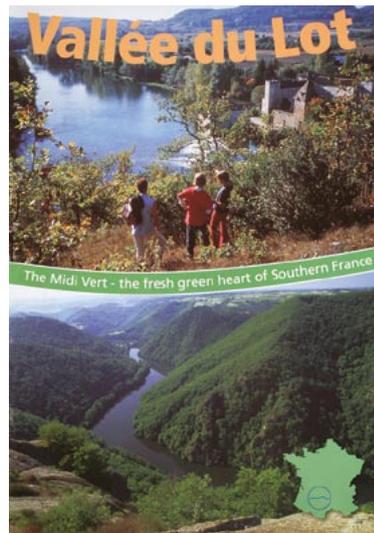
## Documents « grand public » Vallée du Lot : dépliants, cartes, guides, livres...

L'Association a édité et édite plusieurs documents « grand public » : pour rappel, le 1<sup>er</sup> « guide de la Vallée du Lot » (1978-1980) qui recense, commune par commune, les sites et bâtiments à voir et visiter, ainsi que les hébergements et les activités de loisirs (c'est le précurseur du guide Gallimard « Vallée du Lot » actuel) ; les trois éditions successives (1979, 1981 et 1989) du guide Canoë-kayak intitulé « la descente du Lot », réédité sous une nouvelle formule, intégrant le Célé, en 2004 ; les quatre éditions différentes du dépliant aquarellé « Vallée du Lot », les posters « moyen (52 cm x 122 cm) et grand format (110 cm x 276 cm) » représentant l'ensemble du Bassin aquarellé du dépliant.

L'Entente a, pour sa part, édité également ces dernières années, plusieurs documents « grands publics », s'appuyant sur la nouvelle charte graphique qu'elle a mis en place.

Les documents disponibles actuellement sont indiqués en page 31. Le logo « Vallée du Lot » s'est modernisé au fil des décennies mais il a conservé, pour l'Association, le poisson à la fleur, symbole initial de la démarche.





## ■ Médias Vallée du Lot : ■ Films, vidéos, reportages, salons...

La « Vallée du Lot » a été le sujet de très nombreux reportages et documents : film long métrage, vidéo-reportages, journaux, magazines, reportages TV et émissions de radio.

La remise en navigation fluviale du Lot, en particulier, a été, et est toujours, un élément central de l'intérêt porté par les médias à la Vallée du Lot : en 1996, le Comité Régional de Tourisme de Midi-Pyrénées avait chiffré à 40 MF le coût de la publicité gratuite faite autour de la navigation pendant la période 1990-1996.

### Événementiel

Plusieurs manifestations d'envergure réunissant des milliers de spectateurs, ont eu lieu, dont la mythique « Route du Vin et du Stockfish » raid rallye motonautique en bateaux pneumatiques motorisés et jets, allant de Bordeaux jusqu'à Livinhac-Decazeville, qui s'est déroulé pendant neuf années consécutives de 1988 à 1996. Ce rallye a été remplacé par une autre manifestation annuelle intitulée la « route des gabarres ».

L'Entente a créé un salon « grand public » à Covent Garden (Londres) en 2004, 2005 et 2007 avec une moyenne de 220 000 visiteurs par salon, ainsi que la « Fête de la Vallée du Lot » à Cahors en 2007.



## Dossiers pédagogiques

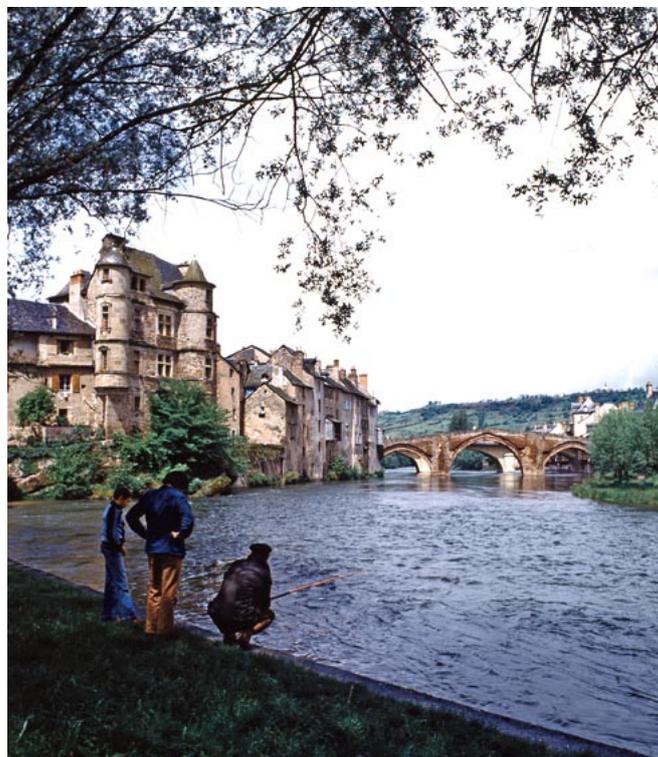
En 1978-1979, ces dossiers sont nés de la rencontre de deux préoccupations : celle de l'Association qui cherche à ancrer son action dans la conscience des habitants de la vallée et celle de l'Institut de Géographie de Toulouse qui cherche à intégrer expérimentalement le problème de l'aménagement du territoire dans les programmes scolaires, en s'appuyant sur des exemples locaux.

Chaque dossier comprend une partie destinée aux enseignants, les fascicules, éléments de l'analyse théorique et méthodologique dans une approche interdisciplinaire et une partie destinée aux élèves, les fiches, et ce, autour de huit thèmes : aménagement de la rivière, analyse écologique du paysage, population et aménagement, ville et urbanisation, activité industrielle, activité agricole, tourisme, la vie quoti-

dienne d'autrefois et d'aujourd'hui.

Un très grand nombre de dossiers a été remis aux écoles de la Vallée qui en ont fait la demande (écoles primaires et collèges essentiellement).

La valeur pédagogique de ces dossiers est toujours d'actualité car ils donnent aux élèves des outils performants pour observer et réfléchir sur le milieu dans lequel ils vivent.



## Collèges de la rivière

En 1996, l'Association se fixe pour objectif d'aider à la création d'un **réseau de « Collèges de la Rivière »** dans le Bassin du Lot : il s'agit en fait, de créer un réseau de pôles pédagogiques culturels et sportifs centrés sur la découverte générale d'un cours d'eau et du territoire environnant.

Ces Collèges sont appelés à devenir des espaces de rencontre et d'échanges avec des élèves et des enseignants des différentes villes de la Vallée d'une

part, et avec ceux d'autres régions françaises et européennes d'autre part.

Le Collège Louis Denayrouze d'Espalion inaugure son Espace Rivière en 1997 : adaptation des structures d'accueil, mise en place de projets pédagogiques, création d'activités spécifiques (découverte de la rivière et du patrimoine, activités sportives), réalisation d'un dépliant spécifique.

De nombreux collèges du Bassin ont fait des échanges internes pour mieux

se connaître et plusieurs ont créé des projets pédagogiques (CD Rom, site Internet...) liés à la rivière Lot (400 élèves concernés de 1999 à 2002 en Lot-et-Garonne par exemple...).

Cette démarche a reçu l'appui actif des Rectorats d'Académies et des Inspections Académiques concernés.

En 1999, Espalion est le siège d'une manifestation regroupant des jeunes venant de toute l'Europe.

## Signalétique au niveau des communes

Pour marquer physiquement l'existence de l'Entité « Vallée du Lot », l'Association a proposé en 1985, aux communes de mettre en place, à l'entrée de leurs villes ou villages, un panneau signalétique « logo du poisson à la fleur », ainsi que pour certaines, des grands panneaux, type Relais-Informations-Services :

94 panneaux (dimension 35 cm x 35 cm) sont installés à l'entrée de 31 communes et des Relais Informations Services (hauteur de 2,3 m, largeur de 1 m) sont installés à Cajarc, St-Cirq-Lapopie, Cabrerets, Marclillac-sur-Célé, Conduché, Bagnols-Bains, Chanac, St-Geniez-d'Olt, Espalion, Vieilleville, Aiguillon, Ste-Livrade-sur-Lot, Penne-d'Agenais.



En 2007, l'Association a proposé aux communes de remplacer les anciens panneaux d'entrée par de nouveaux panneaux ronds (diamètre de 60 cm sur poteau alu) intégrant le nouveau logo représentatif de la Vallée du Lot.

A ce jour, 161 exemplaires de ce nouveau panneau ont été mis en place.

## Sites internet « Vallée du Lot »

L'Entente gère le site internet : [www.valleedulot.com](http://www.valleedulot.com) ainsi qu'un site en version anglaise : [www.lot-valley.com](http://www.lot-valley.com)



À la suite de la démarche initiée par le Contrat de Rivière Célé, contrat géré par l'Association, le Conseil Général du Lot a étendu à d'autres rivières du département, dont le Lot, le suivi quotidien de la qualité bactériologique des eaux de baignade : ces données sont disponibles sur le site internet [www.lot.fr](http://www.lot.fr) ou en appel gratuit au **0805 46 46 00**.





# Agir et faire agir en étant précurseur

La démarche « Vallée du Lot » a toujours eu pour souci d'essayer d'avoir une approche synthétique et interactive, c'est à dire intégrée donc concertée. C'est pourquoi elle a, dans plusieurs domaines, été **pionnière et innovante**.

## Logique de gestion intégrée de vallée

**Avec l'Opération « Lot, Rivière Claire », en 1970, c'est la première fois en France que l'on aborde le développement d'une vallée, dans la logique de son Bassin Versant Hydrographique (donc interdépartementale dans le cas du Lot) d'une part, et dans une logique multi-usages (intersectorielle) d'autre part.**

Par la suite, et maintenant surtout, la démarche « Vallée du Lot » consiste toujours à travailler sur la mise en application concertée de ces deux principes innovants :

- **logique de Bassin Versant Hydrographique** : la rivière constitue une unité dans l'espace et le temps, ce qui se passe à l'amont a des incidences directes sur l'aval (débits, pollutions...) et les aménagements de l'aval peuvent avoir une répercussion sur l'amont (création de barrage ou déstockage des réserves amont existantes pour soutenir les étiages ou l'irrigation de l'aval...).

L'objectif « Vallée du Lot » est d'assurer la solidarité réciproque entre l'amont et l'aval à travers l'interdépartementalité (5 départements) et l'interrégionalité (4 régions).

- **logique multi-usages** : les différents usages de l'eau et des rivières (faune et flore, pêche, loisirs nautiques, irrigation, hydroélectricité, eau potable, rejets collectifs et diffus...) interagissent entre eux sans liens préétablis, en fonction de leurs poids respectifs (antériorité, importance économique...).

L'objectif « Vallée du Lot » est de favoriser la concertation, en essayant de faire évoluer certains équilibres pour une meilleure gestion.

**La gestion intégrée de l'eau et des rivières, devenue une affaire d'aménagement du territoire dans le cas de la Vallée du Lot, conduit à la logique de GESTION INTEGRÉE de VALLÉE.**

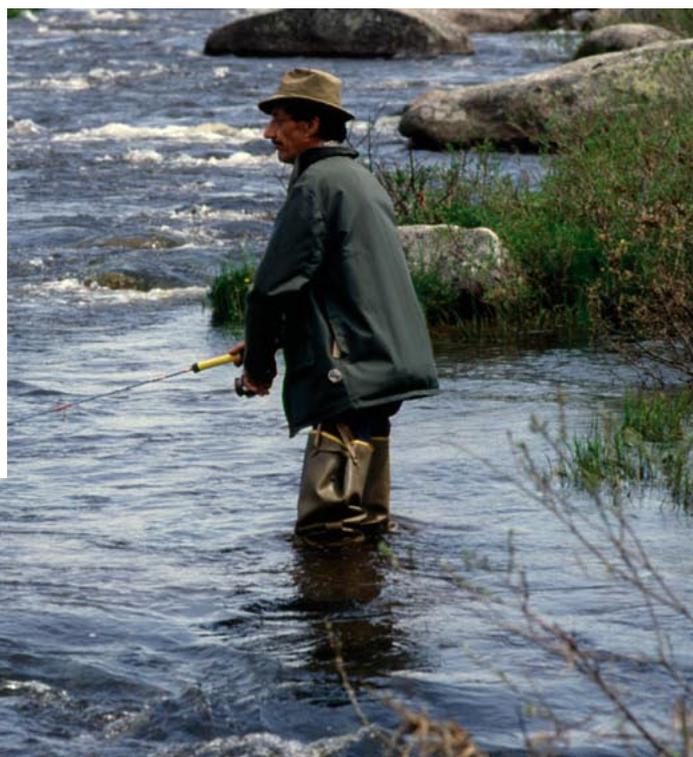
## Prise en compte de la pollution bactériologique : SDAGE...

Jusqu'en 1996, la problématique « pollution bactériologique » n'était pas considérée comme une priorité dans la gestion qualitative de la ressource en eau et n'était donc pas intégrée dans les programmes de lutte contre les pollutions financés par l'Agence de l'Eau.

Dans le cadre de la préparation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne, largement ouverte à la concertation par l'Agence de l'Eau, l'Association et l'Entente ont pu démontrer l'importance de cette problématique pour la baignade (plus de 500 000 contacts/eau/an dans le Bassin du Lot : enquête de 1993).

**Le SDAGE de 1996 a donc inscrit la lutte contre la pollution bactérienne dans son programme** (mesure B9) en définissant des zones prioritaires : Lot, Dordogne, Gave d'Oloron, Nive, et le littoral atlantique.

**Depuis, cette problématique a été intégrée au niveau de la France, puis de l'Europe : L'Entente et l'Association ont donc fait œuvre de pionnier.**



## Vers une gestion hydraulique coordonnée de bassin : les EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin)

La gestion de l'eau et des rivières reste, encore, très parcelisée et est assurée, de fait, par un très grand nombre de structures agissant en logique géo-administrative (collectivités communales et départementales, services de l'État...) et/ou en logique sectorielle (EDF, Fédérations de pêche).

Il n'existait pas de structure publique au niveau du Bassin Versant Hydrographique et il s'est avéré que l'Associatif, même très dynamique comme sur la Vallée du Lot, ne suffisait pas : il fallait donc faire émerger **une structure publique de Bassin Versant**, reconnue par l'État et capable d'assurer une **gestion coordonnée**, première étape vers une future gestion intégrée.

L'un des rares, sinon le seul exemple européen de gestion intégrée d'un Bassin est celui du Bassin de la Ruhr (Allemagne), géré par le Ruhrverband, puissante structure publique assurant les fonctions administratives, financières et techniques.

## Logique de Chaîne hydroélectrique continue

Actuellement, sur les rivières équipées de plusieurs grands barrages hydroélectriques, les concessions sont traitées indépendamment les unes des autres, bien que faisant partie d'une même chaîne hydraulique, donc interdépendantes les unes des autres, l'eau de l'aval dépendant de l'amont.

Tant que le gestionnaire est le même pour tous, la chaîne est gérée en synergie sans interruption de l'amont vers l'aval : c'est le cas de la Truyère et du Lot amont gérés par EDF. Or deux ouvrages intermédiaires sur la Truyère (Sarrans et Brommat) arrivent en fin de concession : selon les directives européennes, EDF étant devenu un acteur privé, les renouvellements de concessions doivent être mis en libre concurrence.

L'Entente Lot et les autres institutions du Bassin Adour-Garonne ont d'abord réfléchi ensemble, avant de s'entendre avec tous les autres Établissements français : il en est résulté l'appellation générique d' **Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)** pour plus d'une vingtaine de structures réunies au sein de l'Association Française des EPTB (créée en 1999).

Puis l'État a fini par officialiser les EPTB (Loi du 30 Juillet 2003 sur les risques technologiques et naturels) comme acteurs de la politique de l'eau à l'échelle des bassins et sous-bassins.

**L'Entente Lot, ne se limitant pas aux missions classiques des EPTB, a étendu progressivement ses domaines d'intervention au développement économique.**

Dans le cas où la concession serait accordée à un autre producteur qu'EDF, il peut y avoir rupture de la chaîne hydraulique, donc hydroélectrique, ce qui pourrait avoir des conséquences sur le soutien des étiages du Lot négocié par l'Entente avec EDF.

**C'est pourquoi, l'Entente et l'Association sont intervenues auprès du Ministère de l'Industrie, pour que les renouvellements de concessions se fassent dans une logique de chaîne hydroélectrique continue et non au cas par cas comme prévu initialement** : le cas du Lot est le premier à se présenter en France, mais d'autres Bassins à vocation hydroélectrique seront concernés à court terme. Aucune décision n'a encore été prise à ce jour.

### Légende :

-  Bassin versant du Lot
-  Cours d'eau principaux
-  Grandes retenues EDF
-  Seuils, chaussées
-  Conduites, galeries
-  Portions navigables
-  Principales zones d'irrigation

### Grands réservoirs du bassin de la Truyère 560Mm3





# Agir et faire agir pour réaliser l'entité « vallée du Lot »

L'Association et l'Entente mettent sur pied des Programmes pluri-annuels spécifiques au Bassin du Lot, et ce, presque sans interruption de 1970 à nos jours.

Suivant les années, ce sont soit des Programmes retenus comme tels par l'État (Opération « Lot, rivière claire », Premier et deuxième Programme Interrégional « Vallée du Lot »), soit des Programmes intégrés à des programmes plus vastes (Plan Décennal du Grand Sud Ouest, Plans successifs « Massif Central », 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Programmes Intégrés Méditerranéens, Contrats de Plan État-Région).

L'objectif de toutes ces démarches étant de trouver des financements spécifiques primordiaux pour l'aménagement de l'ENTITÉ « VALLÉE DU LOT ».



## Opération « Lot, rivière claire » 1970-1980

**Avec le concours de l'État, et sous l'impulsion du Secrétaire d'État à l'Agriculture et à l'Aménagement Rural, l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot lance, pour la première fois en France, une opération interdépartementale et interministérielle, basée sur la mise en valeur d'une rivière : cette opération intitulée « LOT, RIVIÈRE CLAIRE » durera 10 ans.** Cette opération, avec la spécificité de couvrir un bassin versant entier, est l'ancêtre des « Contrats de rivière ».

Elle agit sur la base d'un triptyque opérationnel « PROTÉGER, PROMOUVOIR, ÉDUQUER » avec deux objectifs principaux : connaître l'écologie des grandes rivières, améliorer le cadre économique et environnemental de la vallée, **avec le souci constant de la solidarité amont-aval : la rivière doit devenir un vecteur de développement économique pour les régions traversées.**

La mission interdépartementale et interministérielle pour l'Aménagement de la Vallée du Lot a été assurée par Pierre Truteau.

L'opération, chiffrée à 216 MF (valeur moyenne en francs 1975) et subventionnée à hauteur de 48 % par l'État, se

répartissait en cinq types d'actions :

- actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux (assainissement urbain et rural, remise en état de barrages, ordures ménagères) pour un montant s'élevant à 132,2 MF.
- actions en faveur du développement touristique (nettoyage de berges, voiries, routes touristiques, animation et équipements sportifs, promotion...) pour un montant de 43,1 MF.
- actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (aménagements forestiers, protection contre les eaux, espaces verts urbains, restauration de terrains de montagne, mise en valeur de sites, protection de l'architecture et des paysages...) pour un montant de 21,4 MF.
- actions en faveur du développement hydraulique (adductions d'eau potable, irrigation, industries agricoles) pour un montant de 13,1 MF.
- études scientifiques et socio-économiques pour un montant de 6,2 MF

## Développement touristique intégré : depuis 1981

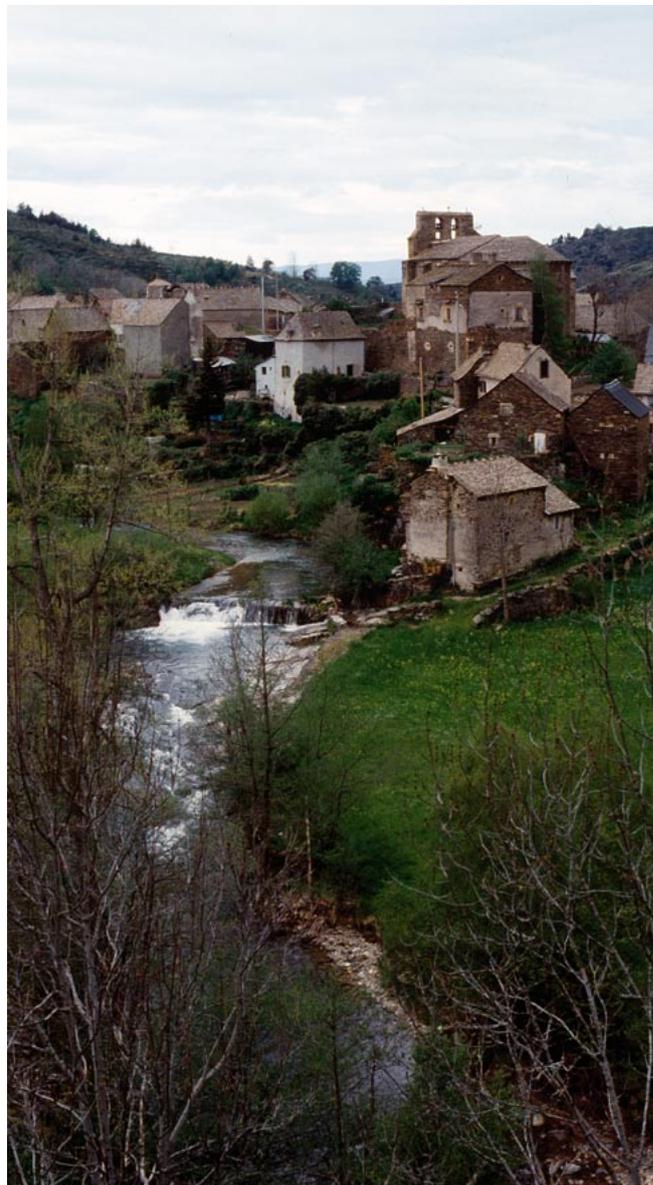
**Fin 1980, l'Association présente à la DATAR un projet de programme de développement touristique intégré avec la finalité de faire de la Vallée du Lot une destination touristique de niveau national et européen.**

Cette démarche d'intégration touristique sur l'ensemble d'une vallée reçoit une réponse très positive de la DATAR, qui se traduit par une subvention du Fonds Interministériel d'Aménagement du Territoire de 5 MF (valeur 1981) dans le cadre du Plan Décennal du « Grand Sud Ouest » pour la réalisation d'équipements de loisirs liés à l'eau et, dans le cadre des Plans « Massif Central » par une subvention annuelle à l'Association et ce, pendant plusieurs années consécutives, pour l'animation de ce programme.

Sans cette aide au fonctionnement de l'Association, de nombreuses actions n'auraient pu être réalisées ou initiées : groupement hôtelier « Vallée du Lot » à partir de 1985, finalisation de nombreux projets locaux isolés pour les rentrer dans la logique « Vallée du Lot », accompagnement de dossiers partenariaux, encadrement d'études, premier projet de remise en navigabilité du Lot, expertise technique, actions de communication propres à l'entité « Vallée du Lot », relation avec Voies Navigables de France, la Fédération Française de Tourisme Fluvial, l'Union Française des Ports Fluviaux, jumelages, actions interconsulaires...

Conjointement, l'Association propose, dès 1981, à l'Entente, qui à sa création en 1980 était purement à finalité « hydraulique » (Entente Interdépartementale pour l'aménagement hydraulique du Bassin du Lot), d'intégrer le développement touristique dans son champ d'actions, ce qu'elle accepte fin 1981, en prenant l'appellation d'Entente Interdépartementale pour l'aménagement hydraulique et le développement touristique du Bassin du Lot.

**Les deux structures vont désormais œuvrer pour donner une réalité à cette entité géo-touristique nouvelle de la « Vallée du Lot » et toutes les actions à entreprendre (Programmes interrégionaux, actions spécifiques...) vont contribuer à cette démarche.**



## Programmes intégrés méditerranéens : 1<sup>re</sup> phase (1986-1988) et 2<sup>e</sup> phase (1989-1993)

De 1986 à 1993, dans le cadre des **Programmes Intégrés Méditerranéens (PIM)**, en liaison avec les Régions de Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, l'Entente et l'Association élaborent un PROGRAMME SPÉCIFIQUE « VALLÉE DU LOT », programme qui sera retenu par la Communauté Européenne et l'État Français non seulement pour la 1<sup>re</sup> phase (1986-1988) mais aussi pour la 2<sup>e</sup> phase (1989-1993) et annexé aux documents officiels.

**C'est le seul exemple d'opérations de ce type ainsi retenu dans le cadre des PIM : cette opération « Vallée du Lot » a été considérée par le Président de la Mission PIM en France, comme l'opération exemplaire de coopération interrégionale, ce qui vaudra au Président Bernad de présenter cette**

démarche au plus haut niveau européen en Italie.

Cette démarche va permettre la possibilité d'émerger en priorité à plus de 238 MF (valeur 1989) de subventions communautaires (prévisions indicatives retenues pour la Vallée du Lot et inscrites dans les documents officiels PIM de la phase 1 pour 105 MF et de la phase 2 pour 133,23 MF).

Ce programme comportait six volets : tourisme (76,7 MF), barrage de St-Geniez-d'Olt (15,13 MF), désenclavement routier (35,25 MF), développement agricole et rural (97 MF), PME (2,5 MF), environnement (12 MF).

C'est dans le cadre de cette opération que l'Association a fait émerger le projet de remise en navigabilité du Lot.



## Premier programme interrégional : « vallée du Lot » 1994-1999

En 1993, l'Entente et l'Association élaborent un nouveau programme interrégional pour succéder aux PIM qui se terminent en 1993.

Ce nouveau programme porte l'accent sur les infrastructures fluviales, le désenclavement routier, l'accompagnement économique (principalement touristique) et l'environnement.

Début 1995, l'État (avec l'Union Européenne, EDF, l'Agence de l'Eau) accepte de subventionner à hauteur de 420 MF une première tranche de travaux d'un montant de 800 MF (valeur 1994) : l'annonce officielle en est faite par le Premier Ministre, et par le Ministre de l'Agriculture (Jean Puech).

**L'État considère en effet que ce programme d'aménagement de la Vallée du Lot constitue un projet pilote d'envergure nationale** : entreprise exemplaire, car dépassant les actions ponctuelles ou sectorielles classiques, elle fédère l'ensemble des acteurs locaux sur 5 départements et 4 régions autour d'un projet unique qui, autour d'un thème « le tourisme fluvial », valorise un des principaux atouts de la région en prévoyant un programme de développement d'ensemble pour tout le secteur de la vallée.

Il s'agit du premier projet retenu au plan national dans le cadre de la nouvelle loi d'aménagement et de développement du territoire votée en 1994.

La première tranche du programme, évaluée à 800 MF (valeur 1994) comporte quatre parties :

- infrastructures fluviales, dont contournement des grands ouvrages hydroélectriques (150 MF) et franchissements des chaussées, ports fluviaux, bases nautiques : (250 MF)
- désenclavement routier : (150 MF)
- accompagnement économique (renforcements de pôles de service et de loisirs, d'hébergements...) : (150 MF)
- environnement : (100 MF)

La répartition initiale du programme par département : Lot-et-Garonne (223,5 MF), Lot (191 MF), zone commune Aveyron-Lot (85 MF), Aveyron (177,5 MF), Cantal (56 MF), Lozère (67 MF). Les infrastructures fluviales concernent essentiellement les départements de Lot-et-Garonne, du Lot et de l'Aveyron.

## Second programme interrégional : « vallée du Lot » 2000-2006

L'Entente présente un programme d'un coût total de 111,8 M€ (tranche ferme inscrite dans le projet de maquette financière 2000-2006), intégré aux Contrats de Plan « État-Région » des 4 Régions concernées, comportant trois axes complémentaires d'intervention, déclinés à la fois au niveau territorial et au niveau interrégional, avec les **objectifs d'organiser le développement touristique et de valoriser et protéger l'environnement** :

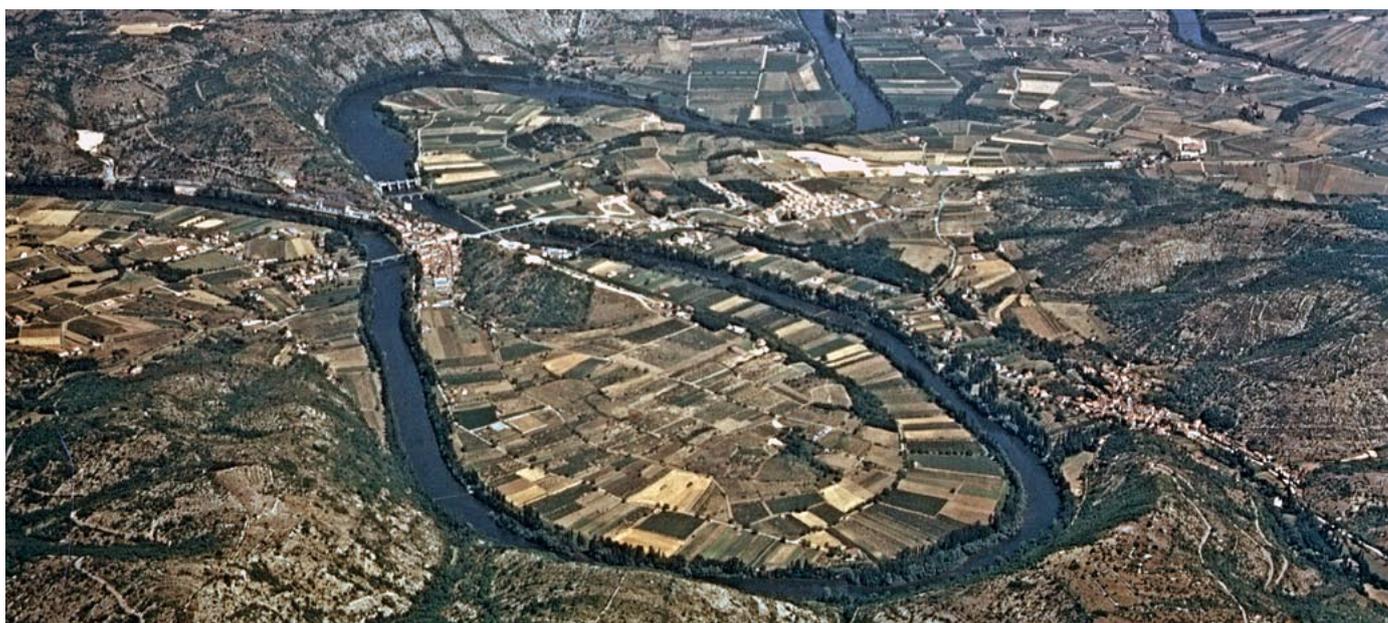
1- **remise en navigabilité**, pour un montant de 52 M€ : travaux sur chaussées et écluses, franchissement ou contournement des barrages EDF, chenaux, travaux de sécurité, passes à poissons, étude des impacts socio-économiques et environnementaux...

2- **appui aux filières touristiques majeures (renforcement et qualification de l'offre)**, pour un montant de 42 M€ : navigation fluviale (ports d'escale, haltes fluviales, services...), activités d'eaux vives (passes canoë-kayak, pontons...), randonnées pédestres, cyclistes, équestres

itinéraires, hébergement...), pêche (parcours, hébergement...), baignade (plages, sécurité...), tourisme de remise en forme (accueil, hébergement...), tourisme culturel (mise en valeur, productions...), schéma directeur pour chaque filière, charte de qualité, mise en réseaux des acteurs et produits, documents d'information, de promotion et de communication, manifestations professionnelles (salons...)

3- **préservation et qualification de l'environnement**, pour un montant de 18 M€ : gestion des déchets (décharges, déchets flottants...), restauration et gestion du patrimoine naturel et paysager (assainissement, gestion piscicole, chemins de halage...), schéma directeur piscicole, gestion globale de la rivière, réseau de données.

**Des actions partenariales en cours confortent cette démarche : « Défi baignade », avec l'Agence de l'Eau, sensibilisation du secteur privé avec les Chambres Consulaires, Plan de Gestion des Étiages.**



## Bilan des subventions françaises <sup>(1)</sup> et européennes affectées aux programmes « vallée du Lot » entre 1970 et 2007

(1) hors contributions régionales et départementales

| Lot rivière claire | Grand Sud-Ouest | P.I.M. (FEDER uniquement) <sup>(2)</sup> | 1 <sup>er</sup> programme inter-régional | 2 <sup>ème</sup> programme inter-régional | TOTAL <sup>(3)</sup> de 1970 à 2007 |
|--------------------|-----------------|--|--|---|-------------------------------------|
| 62,6 M€            | 1,4 M€          | 48,6 M€                                  | 45,4 M€                                  | 53 M€                                     | 211 M€                              |

<sup>(2)</sup> Fonds Européens de Développement Régional

<sup>(3)</sup> Ordres de grandeur, recalculés en millions d'euro (valeur 2007)



# Agir et faire agir par des actions spécifiques liées à l'eau

## Soutien annuel des étiages du Lot domanial, depuis 1989

Dans les propositions pour un Schéma d'Aménagement Hydraulique (1977) réalisé sous l'égide de l'Association, le soutien des étiages du Lot était l'une des priorités.

Un tel soutien d'étiage ne peut se faire qu'en déstockant de l'eau à partir de réserves existantes (grands barrages EDF de l'amont), ou à partir d'une réserve nouvelle à créer.

Après l'étude avec EDF des différents scénarios possibles, après avoir envisagé la construction d'un barrage à St-Geniez-d'Olt (Aveyron), l'accord final porte sur un déstockage annuel des réserves EDF.

Le protocole d'accord financier, signé en mai 1989, fixe à 121,4 MF la contrepartie financière à verser par l'Entente à EDF, et permet ainsi la première campagne de soutien d'étiage du Lot en 1989.

Ce premier protocole sera remplacé, en 1994, par un « Protocole d'accord pour les soutiens d'étiage et le développement économique du Lot » signé à Paris, au Ministère de l'Agriculture, en présence du Ministre Jean Puech, par EDF, l'Entente et le Conseil Général de l'Aveyron.

Le soutien de base est fixé à 10 m<sup>3</sup>/s de plus que le débit réservé (6 m<sup>3</sup>/s à ce jour), modulable de 9 à 16 m<sup>3</sup>/s en Juillet, Août et Septembre, avec possibilité de l'étendre en Octobre, et ce, dans la limite annuelle maximale de 33 millions de m<sup>3</sup>.

Le soutien d'étiage est l'exemple type de la solidarité amont-aval.

### Un soutien effectif depuis 1989

**Le soutien d'étiage annuel du Lot par l'Entente est effectif depuis 1989, sans interruption : à ce jour, près de 300 millions de m<sup>3</sup> ont été déstockés, soit une moyenne interannuelle de 16,5 millions m<sup>3</sup>.**

Ce soutien d'étiage du Lot Domanial doit assurer, et assure, tous les enjeux suivants :

- la qualité de l'eau, avec le respect des Débits Objectifs d'Etiage fixés par le SDAGE Adour-Garonne à Entraygues, Lacombe (Cahors) et Aiguillon ;
- les prélèvements pour l'eau potable, et ce sans interruption ;

- les prélèvements pour l'eau industrielle ;
- des prélèvements nécessaires à l'irrigation, avec la priorité d'assurer la continuité, car des interruptions peuvent mettre en péril certaines productions : 20 000 ha sont concernés, dont plus des deux-tiers en Lot-et-Garonne ;
- la pratique continue de la navigation fluviale : chiffre d'affaires annuel, direct et induit, de l'ordre 7 M€ ;
- la pratique du canoë-kayak sur le Lot : chiffre d'affaires annuel, direct et induit, supérieur à 7 M€.

En plus des enjeux environnementaux, les enjeux économiques sont donc très importants.

**Même pendant les années les plus sèches (1989, 1991, 2002, 2003, 2005), le soutien d'étiage a donc permis d'assurer sur le Lot tous les enjeux pré-cités, en particulier l'irrigation, ce qui est rassurant pour l'avenir, et ce, en fonction des modifications climatiques annoncées.**



## Amélioration de la qualité de l'eau

Dès 1970, l'amélioration de la qualité des eaux a été considérée comme prioritaire dans la démarche engagée sur le Bassin : beaucoup a été fait par les collectivités et les grosses industries grâce à l'engagement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la DIREN de Bassin, ce qui a pour résultat d'avoir, hors pollutions bactériennes, plus de 92 % des masses d'eau en classes de qualité bonne ou passable et moins de 8 % en classe médiocre.

Il reste encore à traiter une partie des pollutions diffuses d'origine domestique, industrielle, artisanale, agricole.

La vocation touristique des rivières imposant une bonne qualité d'eau, tant vis-à-vis de la baignade et des sports

nautiques que de la vie piscicole, l'Association et l'Entente se sont fixé l'« **Objectif baignade** » comme **priorité d'action**.

A la demande des Institutions de Bassin, et plus particulièrement de l'Entente Lot, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a proposé de contractualiser une partie de ses financements sur des objectifs définis en logique de Bassin : politique territoriale des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> Programmes (1997-2007).

Dans le cadre de cette politique territoriale, l'Entente, d'une part, a aidé à la mise en place d'un suivi coordonné inter-départemental de la qualité micro-biologique des eaux du Lot et du

Célé et d'un réseau de télé-assistance et télé-surveillance des installations d'assainissement dans le cadre d'une démarche inter-Services d'Assistance Technique à l'Entretien des Stations d'Épuration, spécifique au Bassin du Lot (première démarche inter-SATESE en France) et, d'autre part, est intervenue auprès des collectivités pour qu'elles optimisent le traitement de leurs rejets (Schémas communaux, stations d'épuration et réseaux prioritaire pour un montant de travaux réalisés s'élevant à 42,2 M€).

**Desormais, la qualité des eaux de baignade permet de pratiquer tous les usages nautiques.**



# Remise en navigation fluviale du Lot

## Une rivière qui n'est plus navigable

Autrefois navigable sur sa partie domaniale d'Entraygues à Aiguillon, **la rivière Lot a été déclassée de la nomenclature des voies navigables en 1926** tout en restant domaniale.

Cette situation a conduit l'État, d'une part, à ne plus entretenir les infrastructures (les portes d'écluses ont été démontées pour laisser le libre écoulement des eaux, la soixantaine de chaussées et d'écluses a été laissée à l'abandon) et à ne plus draguer les chenaux de navigation, **supprimant ainsi la continuité linéaire de navigation**, et d'autre part, à ne plus entretenir les berges et les chemins de halage dont la plus grande partie redevient privée de facto (le droit de halage étant remplacé par un simple droit de marchepied réservé aux services de la police de l'eau et aux pêcheurs), **supprimant ainsi la continuité du cheminement terrestre le long de la rivière**.

En 1970, la DDE 46 remet des portes sur l'écluse de Vers sans objectif touristique précis, puis pendant deux ou trois années consécutives, sur l'incitation du Comité Départemental du Tourisme du Lot, une ou deux gabarres en bois circulent sur un bief du Lot, mais cela sans suite, car les gabarres repartent par manque de rentabilité.

## Le projet de remise en navigabilité

Dans le cadre de la démarche de développement touristique intégré « Vallée du Lot » engagée à partir des années 1980, l'Association et l'Entente réfléchissent à des projets touristiques structurants, capables de **faire de la Vallée du Lot une destination touristique de niveau français et européen**.

**La remise en navigabilité du Lot est un projet structurant majeur**, car elle concerne directement trois départements et indirectement l'ensemble du Bassin.

L'Entente intègre alors ce projet comme axe majeur de ses programmes interrégionaux.

Après 1945, **l'hydroélectricité refaçonne la rivière** : cinq barrages hydroélectriques au fil de l'eau (d'une hauteur comprise entre 9 et 13 m de haut) sont construits au Temple-sur-Lot, à Villeneuve-sur-Lot, à Fumel, à Luzech et à Cajarc et une trentaine de micro-centrales hydroélectriques s'installent, en les surélevant, sur des anciennes chaussées de navigation.

L'État, considérant que la rivière n'est plus navigable, n'impose aucune servitude de franchissement : certaines usines sont même construites sur les anciennes écluses. La navigation paraît alors définitivement abandonnée sur le Lot domaniale.

Les **poissons « grands migrateurs » ne peuvent plus franchir les barrages**, en particulier ceux du Temple et surtout de Villeneuve-sur-Lot, pour remonter la rivière et retrouver leurs zones de frai (Lot amont et affluents).

Les démarches initiales effectuées par l'Association, à partir de 1984, auprès de la DDE 46, du Service de Navigation de Toulouse, de la CCI 46, du CDT 46 et des élus Lotois, complétées par une étude de faisabilité économique, permettent de définir le contenu du **1<sup>er</sup> projet de remise en navigabilité du Lot** (65 km entre Luzech et St-Cirq-Lapopie), projet dont le Conseil Général du Lot, présidé par M. Maurice Faure, accepte de prendre la maîtrise d'ouvrage en 1987.



## Travaux dans le département du Lot,

**En 1990, les premiers 65 km sont ouverts à la navigation fluviale** : coût de 42 MF pour le Conseil Général du Lot (12 écluses restaurées, 1 écluse neuve), 6 MF pour la CCI du Lot (aménagement de 4 ports à Luzech, Douelle, Cahors et Bouziès) et plus de 3 MF pour les communes (aménagements de quais et de haltes fluviales à Parnac, Pradines, Cahors, Lamagdeleine, Vers, St-Géry et St-Cirq-Lapopie).

Dès les premières années, la fréquentation annuelle est importante (plus de 3 300 plaisanciers en house-boat, plus de

40 000 passagers sur les bateaux promenades par an), les retombées économiques aussi (20 à 24 MF en chiffre d'affaires direct et indirect par an).

Les retombées médiatiques sont nombreuses et profitent non seulement à l'ensemble du département du Lot mais aussi à l'ensemble du Bassin : la publicité gratuite faite autour de la navigation a été chiffrée à 40 MF de 1990 à 1996, et cela continue.

En particulier les retombées socio-économiques sur certaines

communes riveraines apportent des éléments importants de revitalisation (augmentation de population et réouverture de commerces en particulier sur le canton de St-Géry, nouveau village de vacances à Prayssac, augmentation des hébergements touristiques diffus...).

Depuis, le Conseil Général améliore en permanence les

### dans le département de Lot-et-Garonne,

**Dès 1991, le Conseil Général de Lot-et-Garonne se lance dans la remise en navigation de la Baïse, du Lot et de leur liaison par la Garonne.**

La remise en navigabilité du Lot, d'Aiguillon à l'aval de St-Vite, d'un coût évalué à 45 M€ a nécessité, la construction, en particulier, de deux grandes écluses neuves pour franchir les barrages EDF du Temple et de Villeneuve-sur-Lot.

### et dans le département de l'Aveyron.

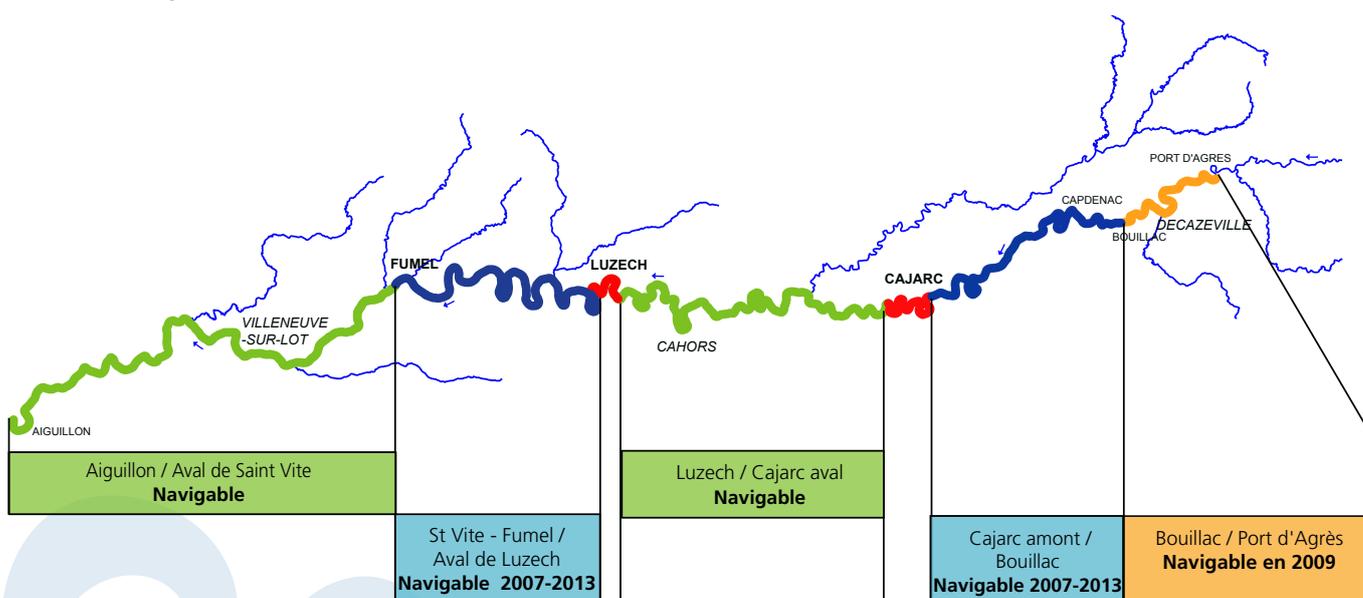
**En 2008, le Conseil Général de l'Aveyron va ouvrir la section Bouillac–Port d'Agrès sur 15 km pour un coût de 14,3 M€ et prévoit 18 M€ pour la section La Madeleine–Bouillac (21 km).**

équipements pour optimiser la navigabilité.

**En 2007, le Conseil Général du Lot a ouvert à la navigation la prolongation du secteur actuel, au delà de St Cirq Lapopie** (3 écluses supplémentaires pour 10 M€) et prévoit l'ouverture de la section Fumel amont–Luzech aval (10 écluses) pour un coût de 18 M€.

Des communes ont réalisé pour plus de 7 M€ d'aménagements : ports (Clairac, Castelmoron, Penne-d'Agenais, St-Sylvestre), haltes fluviales (Aiguillon, Bourran, Clairac, Granges, le-Temple-sur-Lot, Fongrave, Ste-Livrade, Pinel-Hauterive, Casseneuil, Le Lédat, Villeneuve-sur-Lot, Trentels) : un village de vacances s'ouvre à Castelmoron.

Le projet de franchissement des barrages de St-Vite et de Fumel est évalué à 20 M€.



### Une réalisation interdépartementale et interrégionale

Actuellement, sur les deux sections navigables du Lot et de Lot-et-Garonne, le chiffre d'affaires annuel, direct et indirect, est évalué à 7 M€, pour une flotte de 78 bateaux (location et passagers) induisant 50 000 nuitées, et dont l'évolution potentielle est estimée entre +60 à 120 bateaux, ce qui entraînerait une hausse des nuitées de +82 000 à +150 000.

**A l'horizon 2013, l'objectif est de rendre navigable en continu les 278 km** allant d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) à Port-

d'Agrès (Aveyron), à l'exception du franchissement des barrages EDF de Luzech et Cajarc (Lot).

**La continuité fluviale est l'un des atouts majeurs pour faire de la Vallée du Lot une destination touristique de renommée européenne et pour renforcer l'attractivité internationale des « Voies navigables du Sud de la France » qui forme le plus grand bassin de navigation fluviale du Sud de l'Europe avec plus de 1 000 km navigables.**

Parallèlement au Lot navigable, en application du Schéma directeur réalisé par L'entente, **la vélo-route « Vallée du Lot » sera praticable d'Aiguillon à Cahors en 2008, soit sur plus de 150 km.**

## ■ Activités liées à l'eau : ■ baignade, canoë-kayak, pêche, aviron, voile

Le Bassin du Lot, c'est, rappelons-le, plus de 6000 km de rivières et cours d'eau et plus de 3500 ha de plans d'eau (la majorité de ces plans d'eau étant concédée actuellement à EDF).

**Le développement des activités nautiques non motorisées a toujours été l'un des objectifs majeurs de la démarche « Vallée du Lot »,** car ces activités sont réparties sur l'ensemble du Bassin, aussi bien à l'amont (en zones montagneuses) qu'à l'aval (en zones de coteaux et de plaines), alors que la navigation touristique fluviale se retrouve essentiellement sur le Lot domaniale, à l'aval de Decazeville, et un peu sur certains plans d'eau de l'amont.

### Baignade, canoë-kayak

Dans la majorité des programmes interrégionaux « Vallée du Lot », des crédits ont été affectés ponctuellement à des infrastructures et équipements liés à la pratique du canoë-kayak.

De plus, à la demande de l'Entente, l'Association a réalisé, en 2001, le Schéma Directeur Canoë-kayak du Bassin du Lot pour essayer de planifier la réalisation des infrastructures nécessaires.

Toutes les activités nautiques, sportives et ludiques, sont présentes dans le Bassin, les plus représentatives étant la **baignade** (plus de 400 000 contacts/eau/an sur une soixantaine de sites surveillés par les Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale ou les SATESE) et le **canoë-kayak** (plus de 91 000 personnes/an actuellement, avec une extension potentielle estimée à plus de 70 000 pratiquants supplémentaires, répartie sur une trentaine de sites, dont la moitié sont des bases nautiques avec hébergement, un parc global de plus de 1 000 embarcations et un chiffre d'affaires annuel supérieur à 9 M€ sur l'ensemble du Bassin).

**C'est à cause de cette fréquentation, que l'Entente et l'Association ont, en 1996, fait inscrire, pour la première fois en France, la problématique « qualité bactériologique des rivières » comme une des actions prioritaires des SDA-GE.**

### Pêche

La **pêche**, sous toutes ses formes, est, bien évidemment, omniprésente sur l'ensemble du Bassin du Lot qui possède un potentiel halieutique important puisque l'on y trouve 21 espèces de poissons (sur les 24 espèces existantes dans les rivières de France, hors grands migrateurs).

La pêche représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 1 M€.

L'Entente a réalisé, en 2003, le Schéma de Développement Halieutique du Bassin du Lot (état des lieux, définition des besoins et attentes, diagnostic, programme d'action et scénarios hiérarchisés) : ce dossier comprend un rapport, un catalogue de fiches par secteur, un atlas de cartes sur CD-Rom et une base de données.

Le suivi du comportement des grands migrateurs, depuis la remise en navigabilité du Lot, resterait à faire.



# Contrat de rivière Célé : gestion concertée de rivières



Les rivières Célé et Rance drainent un territoire de 1 270 km<sup>2</sup>, situé entre Cahors et Aurillac.

Dans les années 1980-1990, le Célé connaissait une contamination bactériologique chronique entraînant des fermetures de points de baignade et de fortes contraintes pour l'eau potable et l'alimentation du bétail.

A cela, s'ajoutaient, d'une part, des conflits d'usages entre pratiquants de loisirs nautiques et riverains et d'autre part, une surexploitation ou un abandon des milieux humides et aquatiques.

Le Contrat de Rivière Célé, signé le 30-01-2000 et présidé par M. Martin Malvy, a permis de fédérer les 101 communes concernées, les socioprofessionnels, l'administration et les représentants d'usagers autour d'un programme de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques : cette démarche, animée et gérée par l'Association Vallée du Lot, s'est terminée le 31-12-2006.

En sept ans, plus de **22 M€ de travaux ont été réalisés**, dont principalement, plus de 14 M€ pour la réhabilitation et la création de systèmes d'assainissement collectif, 3 M€ pour des opérations de restauration des milieux aquatiques et de valorisation des rivières Célé et Rance, plus de 1,7 M€ pour la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, 1 M€ pour la réhabilitation de l'assainissement individuel domestique et industriel.

## Un contrat exemplaire

Ce Contrat de Rivière a été exemplaire sur plusieurs points :

- Grâce à l'animation menée par l'équipe mise en place par l'Association, l'**organisation progressive de 101 communes et 2 départements autour de la rivière.**

- Le minutieux travail de concertation entrepris auprès des représentants des usagers s'est concrétisé en 2000 par la signature d'une **charte de conciliation des usages** (charte primée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2002), puis entre 2001 et 2005, par l'aménagement de 16 aires publiques d'embarquement canoë-kayak ou de pêche (dont 2 handi-pêches).

- Un **programme de lutte contre les pollutions diffuses agricoles**, mené à bien, au niveau de 56 exploitations agricoles, grâce à un partenariat étroit entre la profession agricole, l'administration, les collectivités locales et les gestionnaires des milieux aquatiques : gestion des effluents, mesures agro-environnementales, gestion de la fertilisation.

- L'**inventaire et le diagnostic de plus de 1 260 zones humides** de plus de 0,5 hectare couvrant l'ensemble du territoire par photos aériennes et campagnes de terrain : un programme visant à la préservation et au maintien de l'entretien de ces zones.

- Un **dispositif de suivi et d'information sur la qualité des eaux du Célé** (dispositif primé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2004). Dénommé « **Inf'eau loisirs Célé** », ce dispositif est une première à l'échelle du Bassin Adour-Garonne. Il est consultable gratuitement sur Internet ([www.lot.fr](http://www.lot.fr)) ou numéro vert (0805 46 46 00) et donne, chaque jour dès 10h, des renseignements sur la qualité de l'eau pour les baignades et pratiques de loisirs nautiques.

- Des études sur la **préservation des espèces remarquables** comme la moule perlière.

- **Plus de 375 journées de formation-sensibilisation** dans les écoles primaires.



# Agir demain 2007-2013...

Commencée en 1969, la démarche « Vallée du Lot » se poursuit toujours avec, déjà programmés pour la période 2007-2013, outre les actions d'information et de sensibilisation à venir, pour l'Entente, la présentation d'un nouveau programme interrégional (2007-2013), le suivi du P.G.E. du Bassin du Lot incluant, en particulier, le maintien du soutien d'étiage annuel du Lot domaniale, le suivi des SAGE Rance-Célé et Lot-Amont, une étude sur les inondations, et pour l'Association, l'animation d'une démarche interconsulaire et interdépartementale (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture, Chambres de Métiers) pour la mise en place de la Charte Touristique « Vallée du Lot »...

## **Nouveau programme interrégional bassin du Lot 2007-2013 : Renforcement de l'approche intégrée de développement**

L'État a retenu le « Plan Interrégional Bassin du Lot » au titre des Grands Projets publiés le 18 juillet 2006 : il convient de souligner l'importance de cette reconnaissance au niveau national, puisque le Lot est la seule rivière de France à avoir été retenue, au même titre que les grands fleuves tels que la Loire, la Garonne, la Meuse et le Rhône.

Après instruction conjointe de l'ensemble des partenaires, les dossiers pourront être examinés en Comité Interrégional de Programmation (CIP), co-présidé par le Préfet de Région Midi-Pyrénées, le Président de l'Entente et un Président de Conseil Régional désigné par ses pairs.

### **Axe 1 : Remise en navigabilité**

Cet axe vise à terminer la réalisation des 3 grands bassins de navigation que sont : Aiguillon-Luzech-aval, Luzech-amont-Cajarc-aval, Cajarc-amont-Port d'Agrès. Les travaux sont estimés à 64 M€ HT.

### **Axe 2 : Accompagnement économique et touristique**

L'État mobilise 9 M€ sur cet axe, financement qui sera complété par les contributions des Régions et des Départements ;

#### **Mesure 2-1 : actions interrégionales**

Soutien aux démarches partenariales interrégionales (études, expérimentations, signalétique, création de produits touristiques, promotion, communication, appui à la commercialisation).

Ces actions doivent s'intégrer dans les thématiques suivantes : activités liées à l'eau, activités liées à l'itinérance (pédestre, équestre, cycliste, camping-cars), valorisation des identités de la Vallée du Lot.





### Mesure 2-2 : actions régionales

Sous-mesure 2-2-1 : accompagnement des activités liées à l'eau (développer et valoriser les filières liées à la navigation fluviale, les eaux vives, la pêche, la baignade)

Sous-mesure 2-2-2 : accompagnement des activités liées à l'itinérance (développer des itinéraires référents au niveau pédestre, équestre, cycliste, camping-cars)

Sous-mesure 2-2-3 : valorisation des identités de la Vallée du Lot (promouvoir les identités dans le cadre d'une approche globale au niveau des produits locaux, du patrimoine identitaire, des savoir-faire spécifiques).

### Axe 3 : Protection et valorisation de l'environnement

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne mobilise 10 M€ sur cet axe, financement qui sera complété par les contributions des Régions et des Départements.

L'objectif de cette mesure est de :

- renforcer la synergie entre protection de l'environnement et développement économique
- privilégier une approche partenariale amont-aval
- adapter les actions aux spécificités des différents territoires : têtes de bassin, vallées
- garantir la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant

### Mesure 3 : Gestion intégrée, quantitative et qualitative de la ressource en eau

Sous-mesure 3-1 : Actions interrégionales

Élaboration du Schéma Directeur de Prévention des Inondations ; animation des dynamiques interrégionales (Plan de Gestion des Étiages : PGE) ; actions d'information et de sensibilisation des acteurs (citoyens, jeunes...) ; études, expérimentations, actions innovantes contribuant à l'atteinte du bon état des eaux.

Sous-mesure 3-2 : actions spécifiques à chaque sous-bassin  
Prévention des inondations ; mise en œuvre des actions du PGE ; amélioration de la connaissance et de la gestion des milieux aquatiques (berges, ripisylve, zones humides) ; actions d'élimination des rejets directs (industriels, agricoles, domestiques, déchets flottants) pour une amélioration de la qualité des eaux de baignade ; actions innovantes contribuant à l'atteinte du bon état des eaux.



# Plan de gestion des étiages du bassin du Lot

Le PGE du Bassin du Lot, élaboré sous l'égide de l'Entente, est en cours de validation (2007).

Ce plan de gestion, établi avec tous les partenaires du Bassin (État, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Agence de l'Eau Adour-Garonne, EDF et représentants des principaux usages), vise à améliorer la gestion de la ressource

en eau en période d'étiage pour réduire la fréquence des situations de crise, à la fois au niveau des têtes de bassins (chevelus), des rivières secondaires non réalimentées, des grands barrages EDF, des rivières secondaires réalimentées et du Lot domanial.

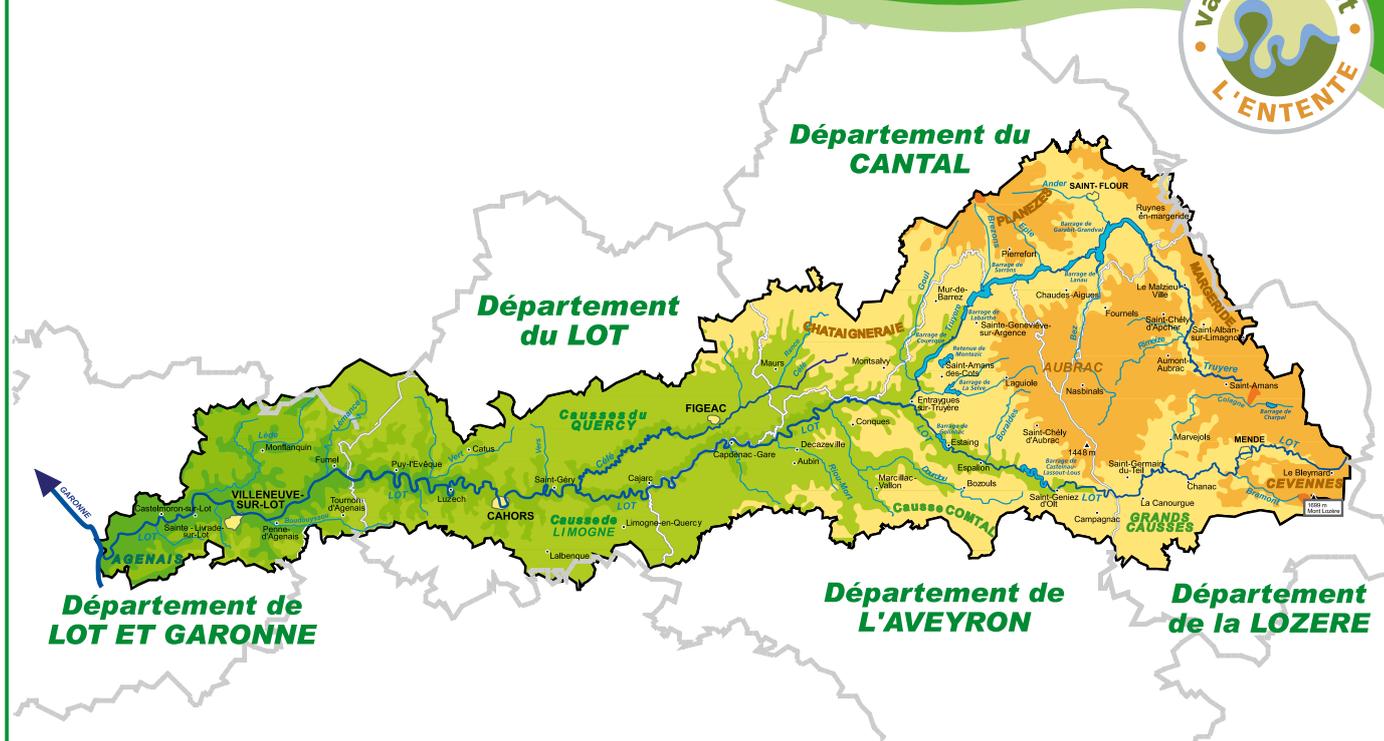
## Une démarche concertée visant à mieux concilier :

- l'alimentation en eau potable de 350 000 habitants permanents et d'une population saisonnière de près de 200 000 personnes,
- l'exploitation de 20 000 hectares de surfaces irriguées et une importante activité d'élevage sur les hauts bassins,
- les besoins de diverses industries (une eau nécessaire en quantité mais également en qualité),
- la navigation en plein développement sur le lot domanial et les retenues de barrages,
- les loisirs aquatiques sur de nombreux cours d'eau,
- le « bon état écologique » de 6 000 km de rivières et de nombreuses zones humides remarquables,

... lorsque les ressources sont au plus bas !



# Le PGE du bassin du Lot ...mieux vivre les Étiages



# Études sur les inondations

Le Bassin de Lot connaît à la fois des crues de type torrentiel (Boraldes, Célé, Lot amont...) et des crues inondantes (Lot essentiellement, où les débits peuvent dépasser 3 000 m<sup>3</sup>/s voir 4 000 m<sup>3</sup>/s pour les crues centenales dans la partie moyenne et aval).

## Les enquêtes de l'Association

Après chaque grave crue du Lot et/ou du Célé (Décembre 1981, Novembre 1994, Décembre 2003), **l'Association a réalisé une enquête auprès des communes inondées**, enquêtes dont les résultats ont été transmis aux Préfets.

En particulier, à la suite des crues de Décembre 1981, l'enquête menée auprès des maires mettant en évidence une carence dans le système d'annonce des crues, ainsi que

l'absence de relations entre les services de l'État et EDF, gestionnaire des grands barrages de l'amont, est présentée en Assemblée Générale à Decazeville devant le Ministre de l'Environnement : **ces résultats ont provoqué une refonte totale du système en 1984**, car désormais, à partir d'un réseau de télémesures capable de prévoir l'importance d'une crue, la préfecture avertit directement les communes qui se chargent d'alerter les populations.



photo © Didier Ortola

## Etude de l'Entente (2008...)

Pour assister les collectivités face à la problématique inondation, l'État assure depuis plusieurs années des missions de surveillance et d'annonce, réalise une cartographie des risques et définit un cadre réglementaire pour l'application des politiques de prévention des risques.

La mise en œuvre des actions de prévention reste cependant du ressort des collectivités locales et de leurs groupements dans le cadre de leurs missions d'aménagement.

C'est pourquoi, afin d'assurer une coordination entre les diverses actions de prévention et de protection contre les inondations menées à l'échelle du bassin et pour répondre aux sollicitations de leurs concitoyens marqués par la violente crue du Lot des 3 et 4 décembre 2003, les élus de l'En-

tente ont décidé de se mobiliser sur cette problématique.

L'étude (2008...) aura pour objectifs de :

- Constituer un schéma permettant de coordonner les actions sur les différents sous bassins et d'orienter les choix de gestion et de prévention des inondations.
- Proposer différents types d'interventions dans le domaine de la lutte contre les inondations. Elle précisera en particulier les domaines d'actions (information, réglementation, aménagements...), les modalités d'intervention (animation, maîtrise d'ouvrage, préconisations...) ainsi que les échelles pertinentes (bassin, sous-bassins, communes).





## SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Un SAGE est un document de planification prévu sur 10 ans, doté d'une portée juridique sur un territoire cohérent au niveau hydrographique, dont l'objectif est de trouver les moyens de satisfaire les différents usages de l'eau sans porter atteinte à l'environnement, en fixant collectivement des objectifs, des règles de gestion et des actions à mener : **gestion collective et concertée de l'eau**.

Le SAGE doit prendre en compte toutes les dimensions de la gestion de l'eau : eaux de surface et eaux souterraines dans leurs approches qualitatives, quantitatives et patrimoniales.

Le SAGE s'appuie sur la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui comprend au moins 50 % d'élus et au moins 25 % d'usagers, et sur un ou plusieurs syndicats qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

### SAGE Lot amont

Le **SAGE Lot Amont** concerne le bassin versant du Lot depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Truyère, soit un territoire de 2 000 km<sup>2</sup> à dominante rurale, réparti sur 91 communes.

L'état des lieux et le diagnostic ont permis de dégager les grandes problématiques : qualité de l'eau et des milieux aquatiques, gestion de la ressource et des différents usages.

Sur ce territoire « tête de bassin », il s'agit de concilier les différentes activités (agriculture, exploitations forestières, économie, tourisme...) avec la sensibilité du patrimoine naturel de grande qualité (zones humides, cours d'eau de 1<sup>re</sup> catégorie...).

Les enjeux :

- assainissement et alimentation en eau potable des populations résidentes et touristiques
- impact des activités agricoles
- partage de la ressource en période d'étiage
- préservation des milieux et espaces d'intérêt particulier
- gestion des inondations : un schéma de prévention des inondations est en cours d'élaboration

Le SAGE est porté par le **SIVU Lot-Colagne** (Lozère) et le **SIAM de la Haute Vallée du Lot** (Aveyron).



### SAGE Rance - Célé

Le **SAGE Rance-Célé** est la suite logique du Contrat de rivière Célé, car les 7 années d'études, d'actions et de travaux engagés dans le cadre de ce contrat ont mis en exergue la nécessité d'organiser une gestion collective de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin hydrographique du Célé.

C'est dans cet objectif qu'élus et gestionnaires de la ressource se sont engagés dans une démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

A l'instar du Contrat de rivière, la Commission Locale de l'Eau du SAGE a sollicité l'appui de l'Association Vallée du Lot pour animer ses travaux, rédiger l'état des lieux et proposer des objectifs de gestion.

Depuis Octobre 2007, ces deux documents sont opérationnels : il convient de finaliser le Sage Célé en élaborant les mesures qui seront applicables sur le Bassin pour les 10 années à venir.

Cette mission vient d'être attribuée au **Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé**, nouvel établissement public de gestion de l'eau et des milieux aquatiques créé le 29 Mai 2007. L'Association continue à porter conseil au jeune Syndicat Mixte.



# Charte de qualité touristique « vallée du Lot »

La brusque augmentation de l'offre touristique des dernières décennies a fait prendre conscience du rôle et de la nécessité des « marques touristiques collectives » dont la particularité est qu'elles sont mises en œuvre par une structure porteuse regroupant l'ensemble des acteurs concernés, acteurs qui individuellement n'ont pas accès à une communication de niveau natio-

nal ou international.

La réalisation de l'Entité géo-touristique de la Vallée du Lot passe donc par la mise en place d'une **Charte de Qualité Touristique « Vallée du Lot »**.

Cette Charte s'adresse à tous les acteurs du Bassin intervenant au niveau touristique et économique.

L'Entente a élaboré un cahier de re-

commandations, éléments constitutifs de la Charte, décliné au niveau de 9 thèmes d'actions (randonnée, navigation fluviale, activités liées à l'eau, pêche, sites et patrimoine, restauration, hébergements, produits du terroir, communication), et ce à la fois sous l'angle « aménagements » et sous l'angle « accueil et animation ».



randonnée



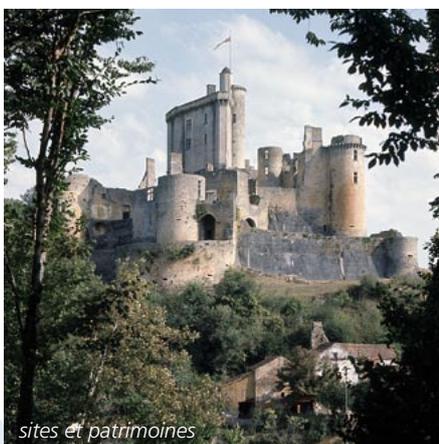
navigation fluviale



activités liées à l'eau



pêche



sites et patrimoines



restauration



hébergement



produits du terroir



communication

## Actions interconsulaires interdépartementales

L'Association a sensibilisé l'ensemble des Chambres Consulaires (5 Chambres de Commerce et d'Industrie, 5 Chambres d'Agriculture, 5 Chambres de Métiers) pour qu'elles mettent en place des actions d'animation auprès de leurs ressortissants dans deux domaines : **environnement**, avec la suppression des rejets diffus directs en rivière ou la mise en place de pré-traitements pour les rejets allant dans les réseaux collectifs, et **tourisme**, par la mise en application pratique sur le terrain de la Charte Touristique « Vallée du Lot ».

Cette action de sensibilisation, complexe car les Chambres ont chacune leurs propres priorités, a été positive puisque de nombreux dossiers ont été finalisés et présentés à un financement du FNADT ou de l'Agence de l'Eau.

Les résultats « environnement » sont encourageants au niveau des C.C.I. et des Chambres de Métiers : plus de 600 entreprises contactées, 250 diagnostics d'entreprises réalisés, ce qui a permis d'identifier les 150 entreprises qui devraient faire l'objet de travaux, financés à hauteur de 30 % par l'Agence de l'Eau : c'est d'ailleurs la première fois que l'Agence de l'Eau accepte de financer, à titre expérimental, des actions présentées par des T.P.E. (Très Petites Entreprises).

Les dossiers « environnement » présentés par les Chambres d'Agriculture sont encore en instance.

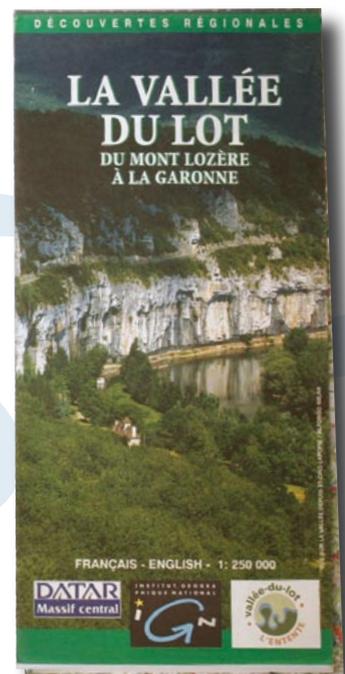
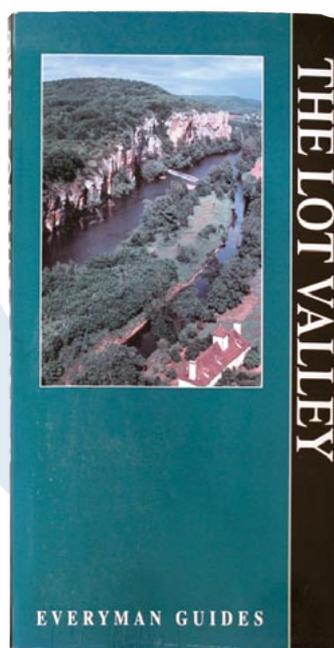
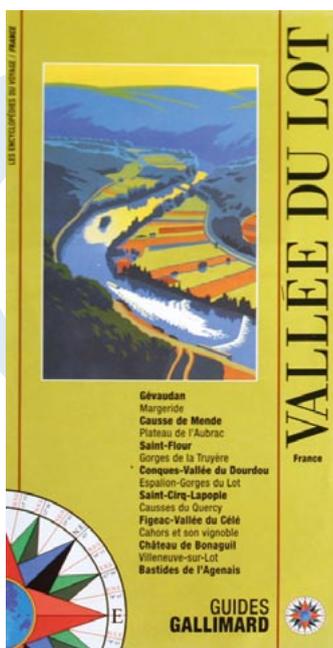
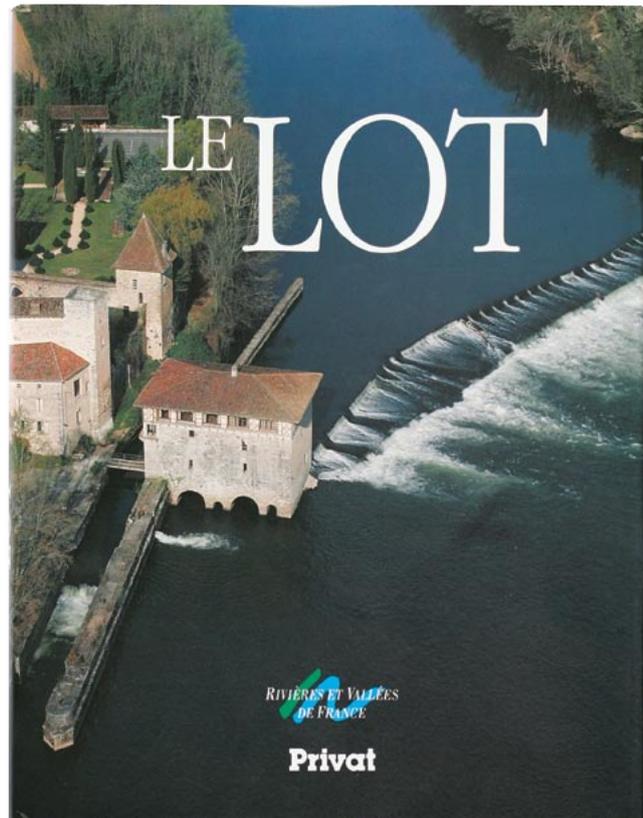
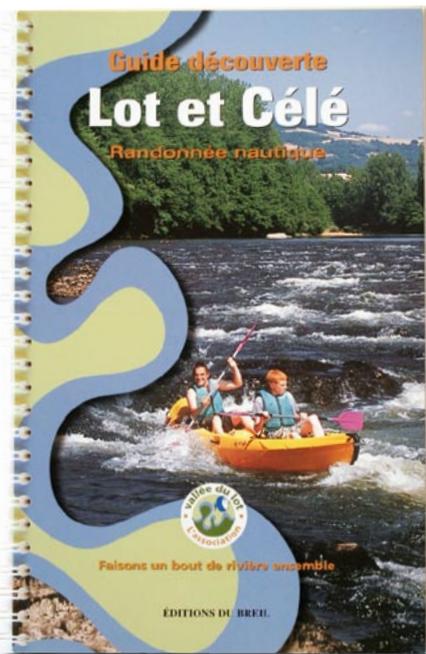
En ce qui concerne le « tourisme », le dossier inter-CCI a été accepté mais il attend son financement et les dossiers présentés par les Chambres d'Agriculture sont, eux aussi, encore en instance.

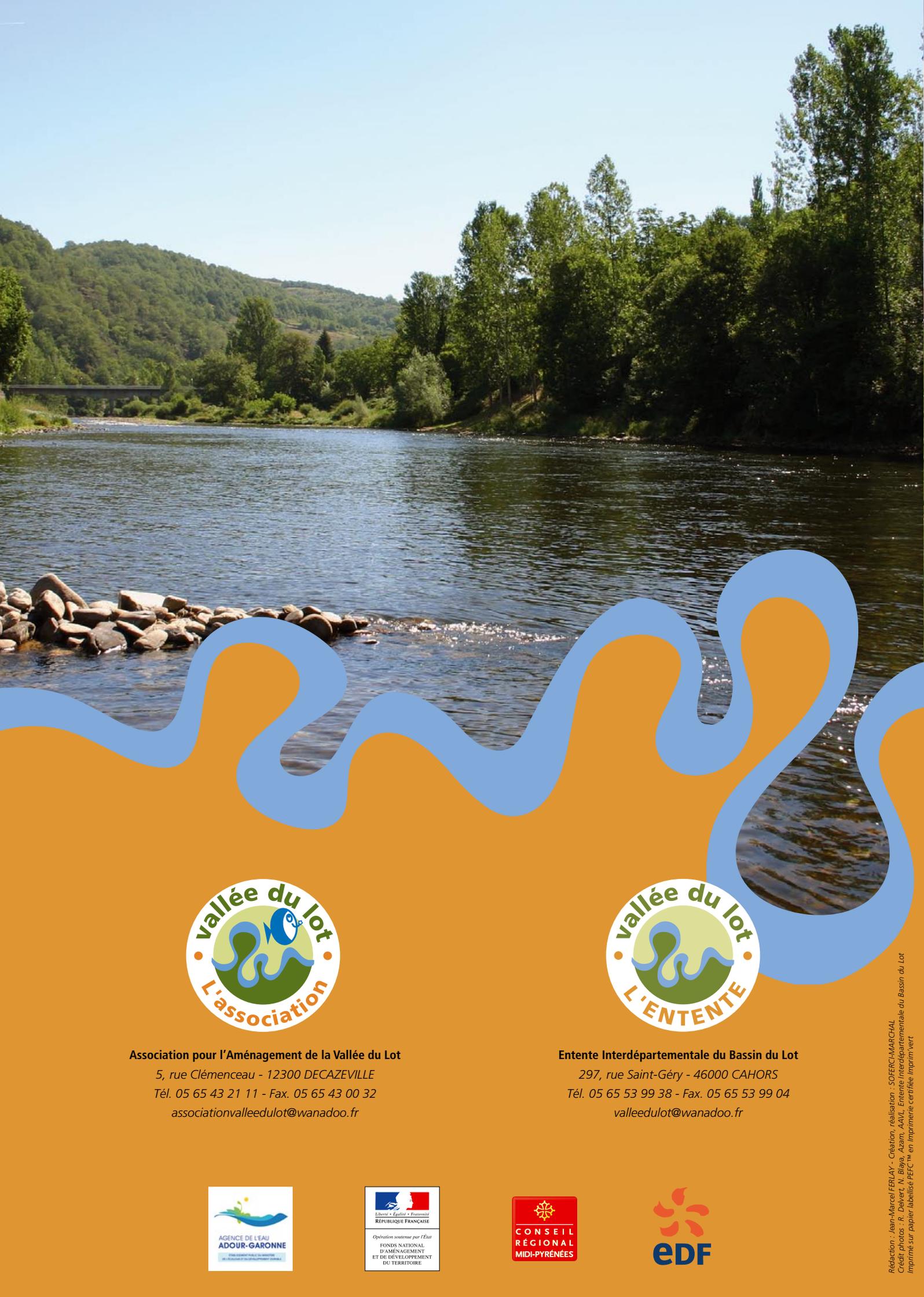
L'Association va relancer l'animation et le suivi de cette démarche dans le cadre du Nouveau Contrat Interrégional Vallée du Lot 2007-2013, où des financements devraient être disponibles.





# Publications disponibles « Vallée du Lot »





**Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot**  
 5, rue Clémenceau - 12300 DECAZEVILLE  
 Tél. 05 65 43 21 11 - Fax. 05 65 43 00 32  
 associationvalleedulot@wanadoo.fr



**Entente Interdépartementale du Bassin du Lot**  
 297, rue Saint-Géry - 46000 CAHORS  
 Tél. 05 65 53 99 38 - Fax. 05 65 53 99 04  
 valleedulot@wanadoo.fr



Rédaction : Jean-Marcel FERLAY - Création, réalisation : SOFERCI-MARCHAL  
 Crédit photos : R. Delvert, N. Blaya, Azam, AAVL, Entente Interdépartementale du Bassin du Lot  
 Imprimé sur papier labellisé PEFC™ en Imprimerie certifiée Inprim'vert